



LANGUEDOC-ROUSSILLON

Comité de suivi de la Charte qualité LR

01/07/2019

CCI Montpellier Entreprises



Financée et pilotée par :



Hébergée et
administrée par :



Mot de bienvenue



Nicolas CHARRAS – Président de la Charte qualité LR

Financée et pilotée par :



Hébergée et
administrée par :



ORDRE DU JOUR

1. LA CHARTE QUALITÉ LANGUEDOC ROUSSILLON

1.1 Rappel des principes de la Charte qualité compte-rendu des activités – *Chloé MIGAYRON, Animatrice Charte qualité LR*

1.4 Mise à l'honneur du lauréat 2018 des Trophées Qualité des réseaux – *Thibaut GOULARD, Société ADUÈCHA*

2. FINANCER VOS TRAVAUX DE RÉSEAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

2.1 Le 11^{ème} programme 2019-2024 – *Claire BERNAT, AERMC Montpellier*

2.2 Les aides départementales – *Stéphane TRINQUIER, CD11 – Didier DARBOUSSET, CD 30 – Patrick BOUTARFA, CD 34 – Martine ASSENS, CD 66*

2.3 Les Aqua-Prêts – *Damien LAMBERT, La Banque des Territoires Montpellier*

3. FOCUS SUR LES NOUVEAUX FASCICULES 70-1 et 71

Jean-Christophe BEHRENS, Groupe des Chartes nationales – Cabinet MERLIN-Ingénieurs Conseils



1. LA CHARTE QUALITÉ LANGUEDOC ROUSSILLON

1.1 RAPPEL DES PRINCIPES DE LA CHARTE QUALITÉ ET COMPTE-RENDU DES ACTIVITÉS : Définition

= Outil à destination de l'ensemble des acteurs et parties prenantes des travaux de création, de reconstruction ou de réhabilitation de réseaux d'eau potable ou d'assainissement

Schéma directeur



Réception des réseaux
et gestion patrimoniale

“C'est un cadre de bonnes pratiques”

“Rappelle et précise le rôle de chaque intervenant et les différentes étapes d'une opération”

1.1 RAPPEL DES PRINCIPES DE LA CHARTE QUALITÉ ET COMPTE-RENDU DES ACTIVITÉS : Historique

“Promouvoir une évolution des méthodes
et des pratiques lors des opérations d'eau
potable et d'assainissement”



- 20 % des effluents collectés polluent
- Des défauts fréquemment relevés
- Une réhabilitation prématurée



- ¼ des volumes d'eau produit perdus
 - Dégradation de la qualité
- Renouvellement prématuré des réseaux



1.1 RAPPEL DES PRINCIPES DE LA CHARTE QUALITÉ ET COMPTE-RENDU DES ACTIVITÉS : Historique en LR



1.1 RAPPEL DES PRINCIPES DE LA CHARTE QUALITÉ ET COMPTE-RENDU DES ACTIVITÉS : Portage de l'animation

Financée et pilotée par :



2 postes dédiés à
l'animation

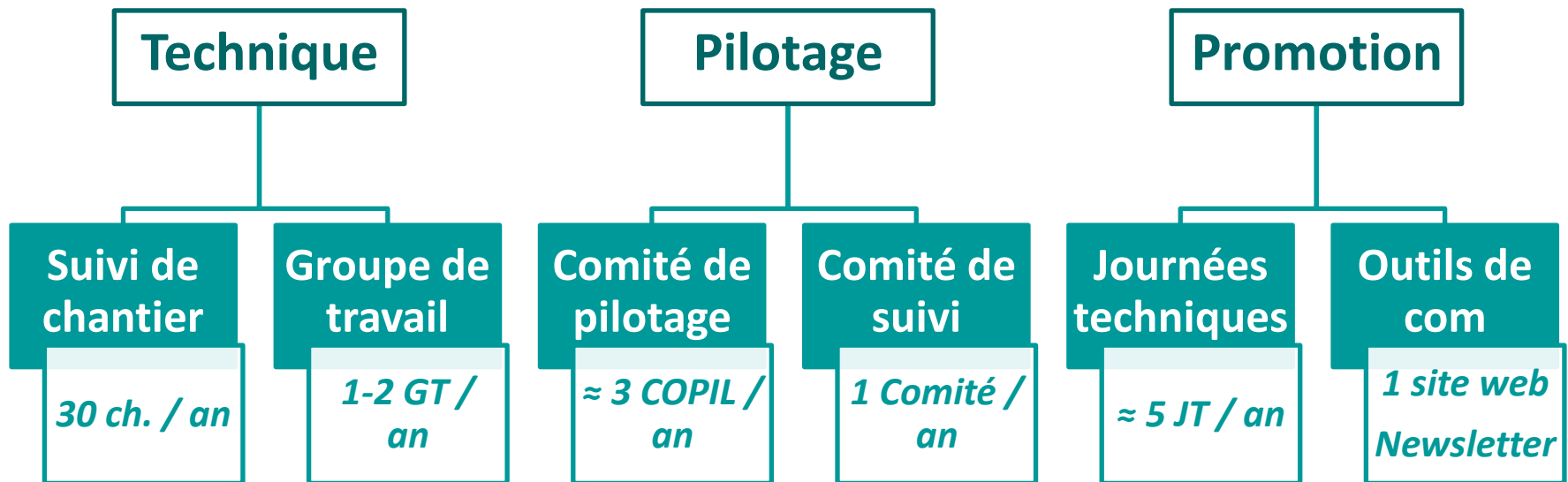
Hébergée et administrée par :



Aqua-Valley, Pôle de compétitivité eau

1.1 RAPPEL DES PRINCIPES DE LA CHARTE QUALITÉ ET COMPTE-RENDU DES ACTIVITÉS : Missions et chiffres clés de l'animation

« Accompagner et faciliter la conformité (aux dispositions de la Charte qualité) des opérations sous financement conditionné au respect de cette Charte »



1.1 RAPPEL DES PRINCIPES DE LA CHARTE QUALITÉ ET COMPTE-RENDU DES ACTIVITÉS : Suivi de chantier et GT

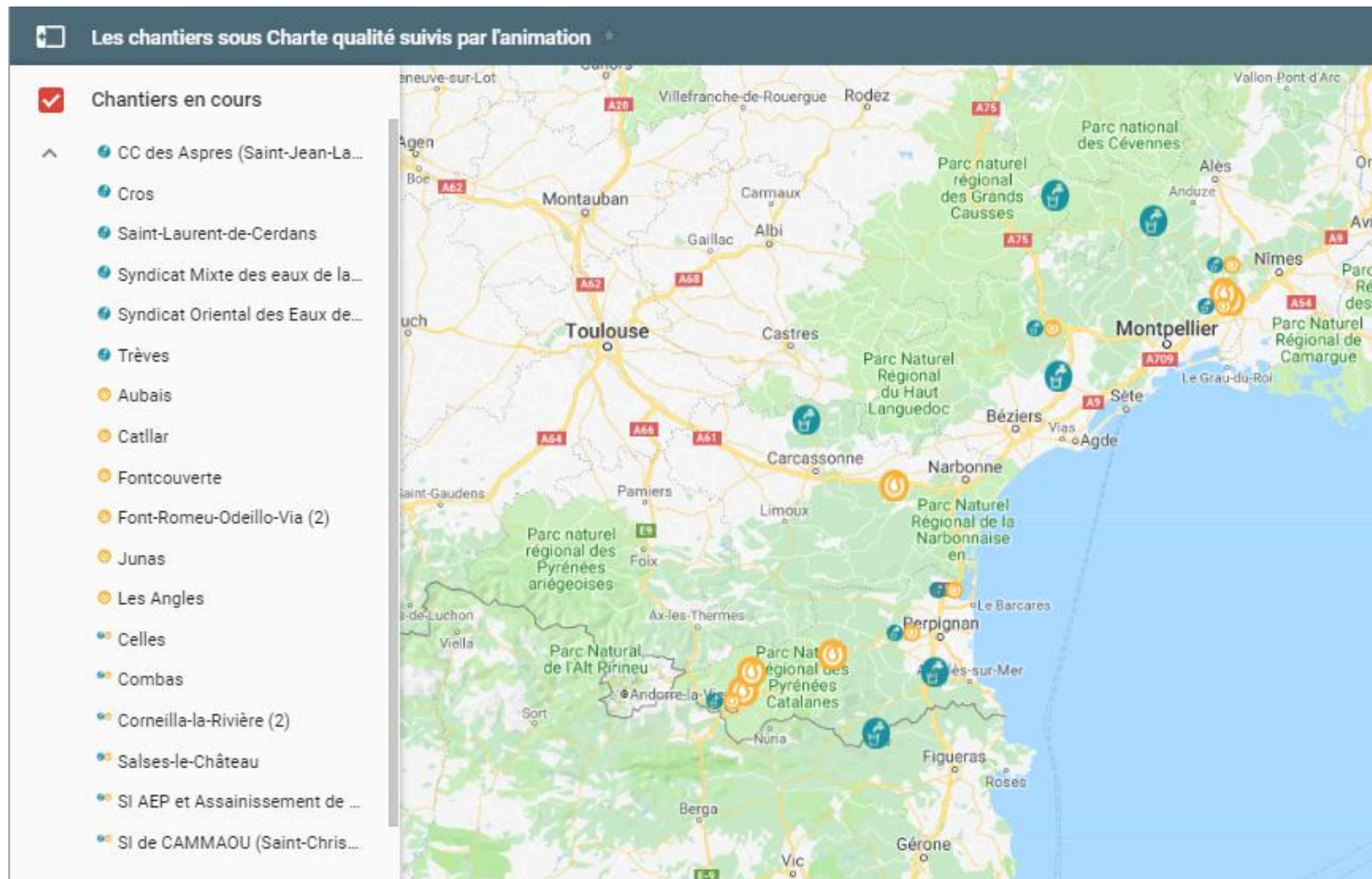
Le suivi de chantier (2018) :

- 32 chantiers suivis
- 130 réunions de chantiers
- 10 chantiers réceptionnés

Les Groupes de travail :

- Arrêt du GT « Choix des matériaux de canalisations »

1.1 RAPPEL DES PRINCIPES DE LA CHARTE QUALITÉ ET COMPTE-RENDU DES ACTIVITÉS : Suivi de chantier et GT



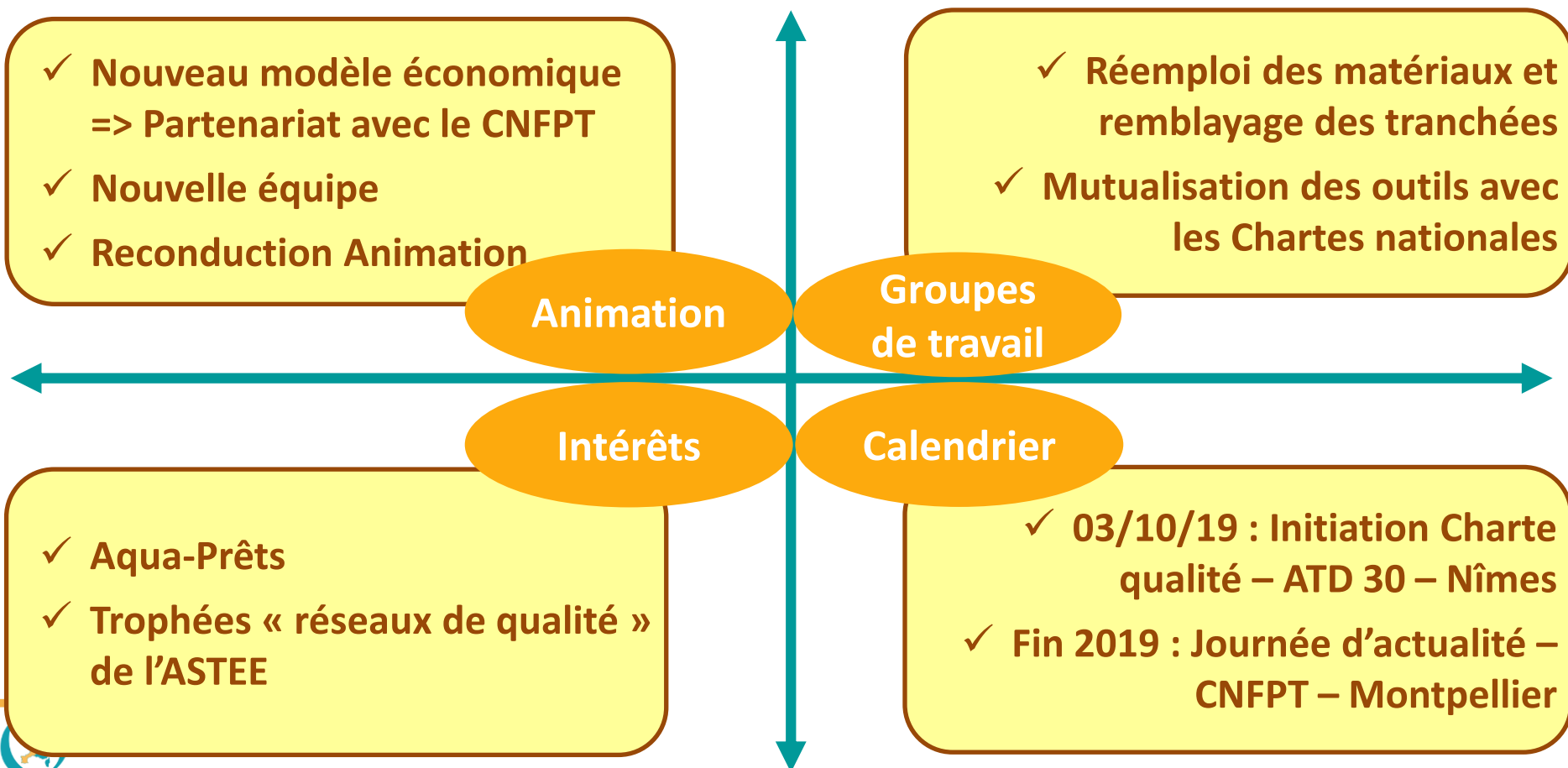
www.chartes-qualite-lr.org/les-activites/les-chantiers-sous-charte-qualite/

1.1 RAPPEL DES PRINCIPES DE LA CHARTE QUALITÉ ET COMPTE-RENDU DES ACTIVITÉS : Évènement

Les journées de la Charte qualité :

- **13/09/18** : Découverte de la Charte (17) – CC Vallée de l’Hérault – Gignac
- **24/09/18** : **Rétrocession des réseaux** dans le domaine public (38) – CD 66 – Perpignan
- **26/10/18** : Initiation à la Charte qualité (Gestion patrimoniale) (19) – CNFPT – Montpellier
- **13/11/18** : **Contrôles préalables à la réception** (51) – Nîmes Métropole
- **30/01/19** : **Trophées Qualité des réseaux** – CGLE – Rennes
- **08/02/19** : Initiation à la Charte qualité (Gestion patrimoniale) (15) – CNFPT – Montpellier
- **26/03/19** : **Rétrocession des réseaux** dans le domaine public (27) – CNFPT – Montpellier
- **04/06/19** : **Techniques de travaux sans tranchées** (30) – CNFPT – Montpellier

1.1 RAPPEL DES PRINCIPES DE LA CHARTE QUALITÉ ET COMPTE-RENDU DES ACTIVITÉS : Perspectives 2019-2020



1.2 MISE À L'HONNEUR DU LAURÉAT 2018 DES TROPHÉES QUALITÉ DES RÉSEAUX – ASTEE



30/01/2019 : Carrefour des gestions locales de l'eau – Rennes

Comité de suivi Charte qualité LR – Montpellier – 01-07-2019

Syndicat Sud-Oriental des Eaux de la Montagne Noire

Plan d'actions de réduction des pertes d'eau

Commune de COUFFOULENS (11)



Syndicat Sud-Oriental
des Eaux de la Montagne Noire

Trophée Astee Chartes Qualité des réseaux
Évènement : Comité de suivi 2019 de la Charte LR
Date : 01 07 2019



Comité de suivi Charte qualité LR – Montpellier – 01-07-2019

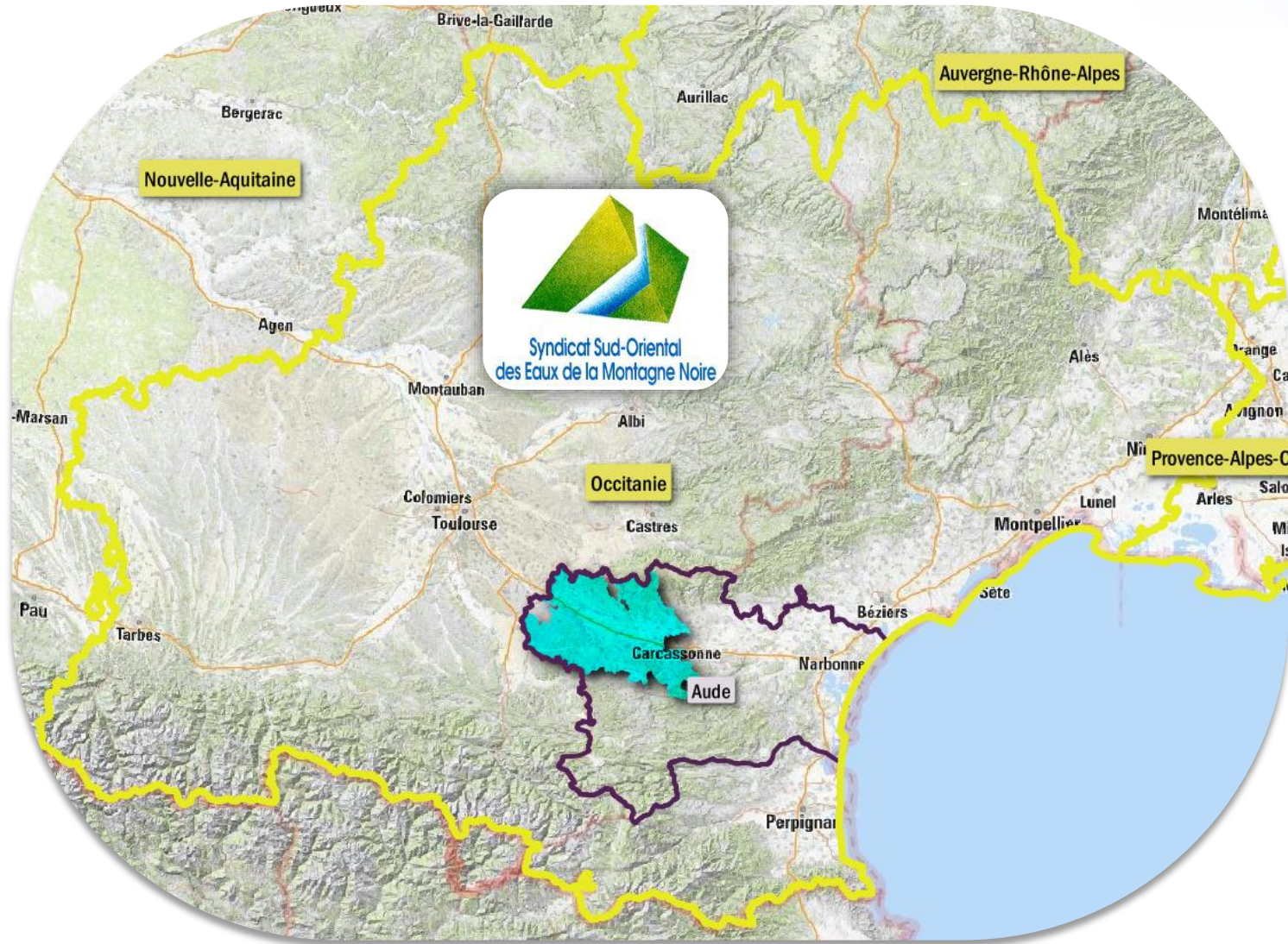
astee.org

@_astee



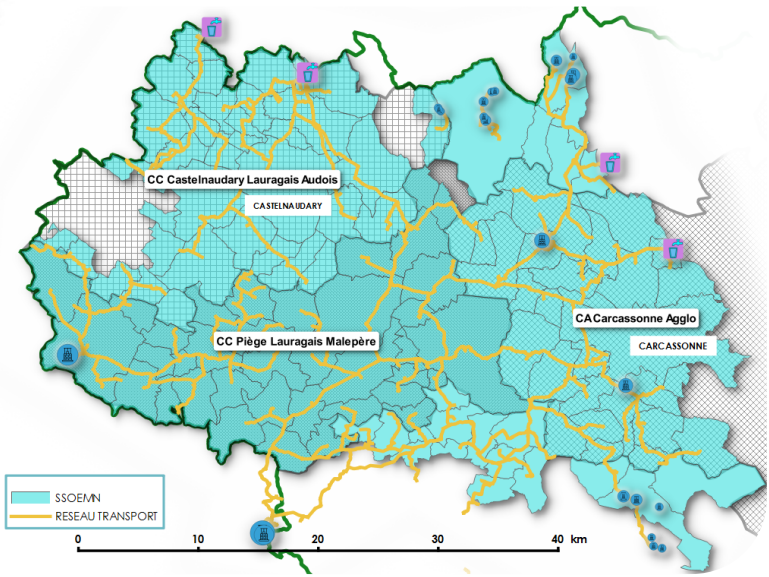
Maître d'ouvrage

Syndicat Sud-Oriental des Eaux de la Montagne Noire



Maître d'ouvrage

Syndicat Sud-Oriental des Eaux de la Montagne Noire



SMF Production/Transport
AEP crée en 1947



20 Sites de production



5 Achats d'eau



4 935 000 m³/an vendus



650 km de réseaux



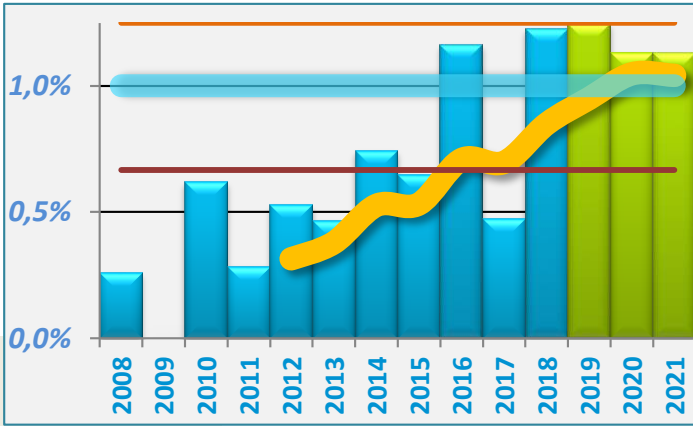
123 communes
(3 EPCI+22 Communes)



80 000 habitants



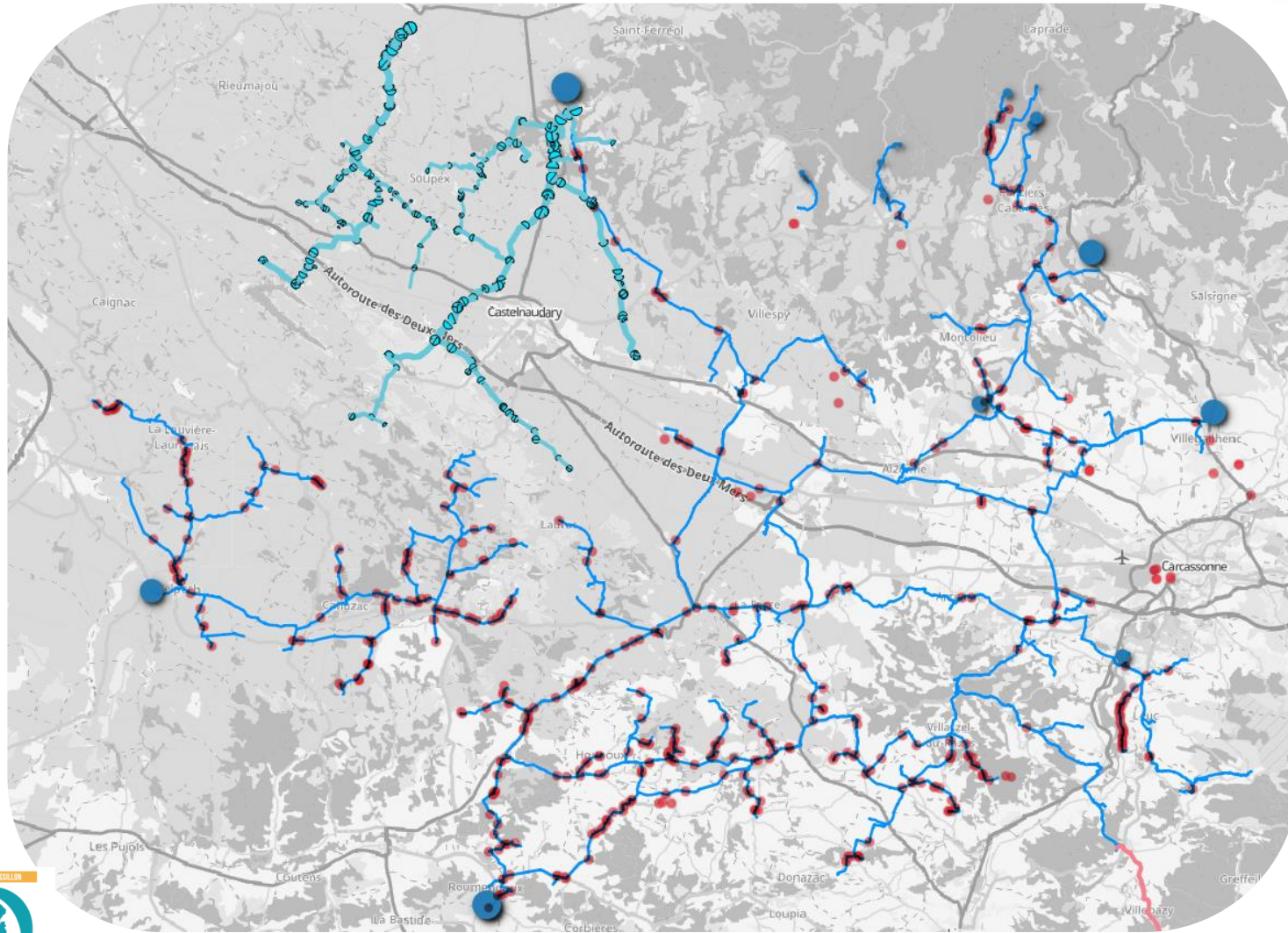
Objectif de service :
Rendement: ↗ 92 %
Renouvellement : ↗ 1%/an



Maître d'ouvrage

Syndicat Sud-Oriental des Eaux de la Montagne Noire

Bilan des interventions 2009-2017



Maître d'ouvrage

Syndicat Sud-Oriental des Eaux de la Montagne Noire

Bilan des interventions 2009-2017

**VEOLIA : Base de données
des interventions : CANOPE**

SMARTGEO Accueil Patrimoine Localisateur X : 644095 m Y : 6229012 m

Votre avis nous est précieux!
Nous vous invitons à participer à l'enquête de satisfaction de CANOPE S2 2018 en cliquant sur ce lien.

Sélection

Compte-rendu : 131108112

Historique
 Photos
 Documents
 Commentaires
 Partage

Les patrimoniales
 Compléments d'Informations
 Informations Générales

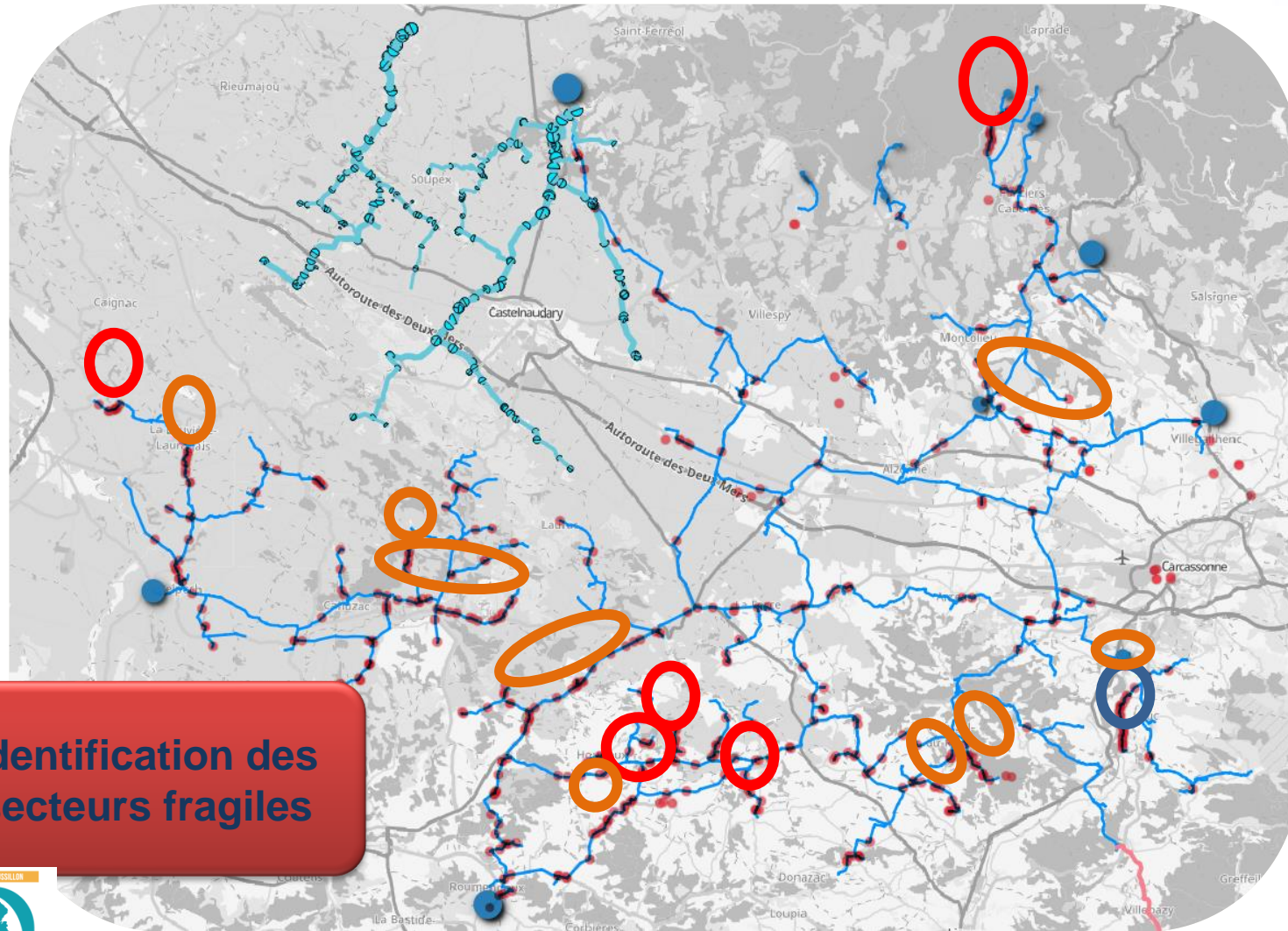
Pas de fuite	Non
Type de la défaillance	Perforation(s), poinçonnement
Défaillance sur	Canalisation
Nature de l'opération	_Autre
Arrêt d'eau réalisé	Non
Cause de la fuite	Corrosion externe
Longueur remplacée (m)	
Réfection de voirie réalisée	Définitive
Si provisoire	Non
Matériau voirie	
Si autre, précisez	
Surface (m2)	



Maître d'ouvrage

Syndicat Sud-Oriental des Eaux de la Montagne Noire

Bilan des interventions 2009-2017



Identification des secteurs fragiles

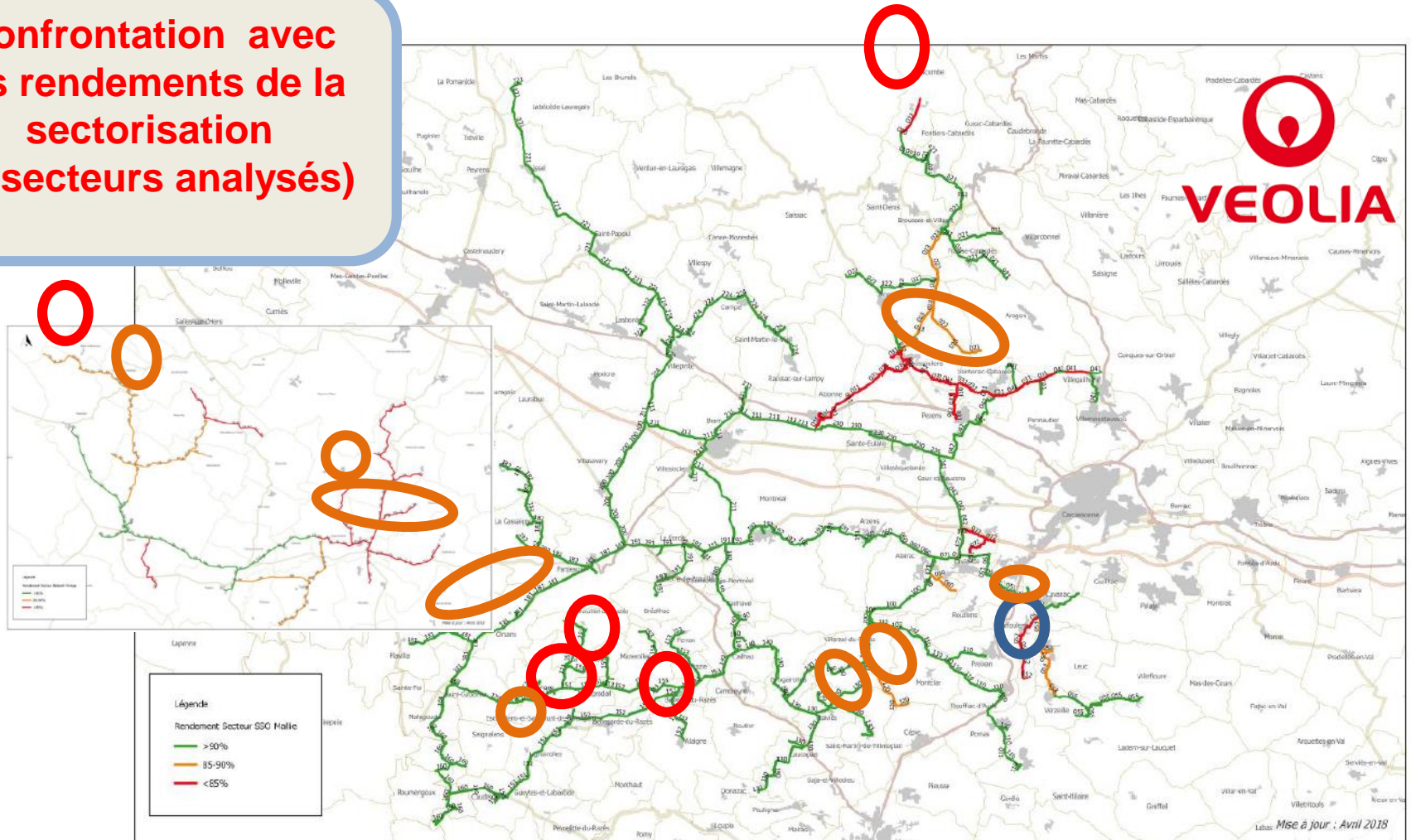


Maître d'ouvrage

Syndicat Sud-Oriental des Eaux de la Montagne Noire

Bilan des interventions 2009-2017

**Confrontation avec
les rendements de la
sectorisation
(57 secteurs analysés)**

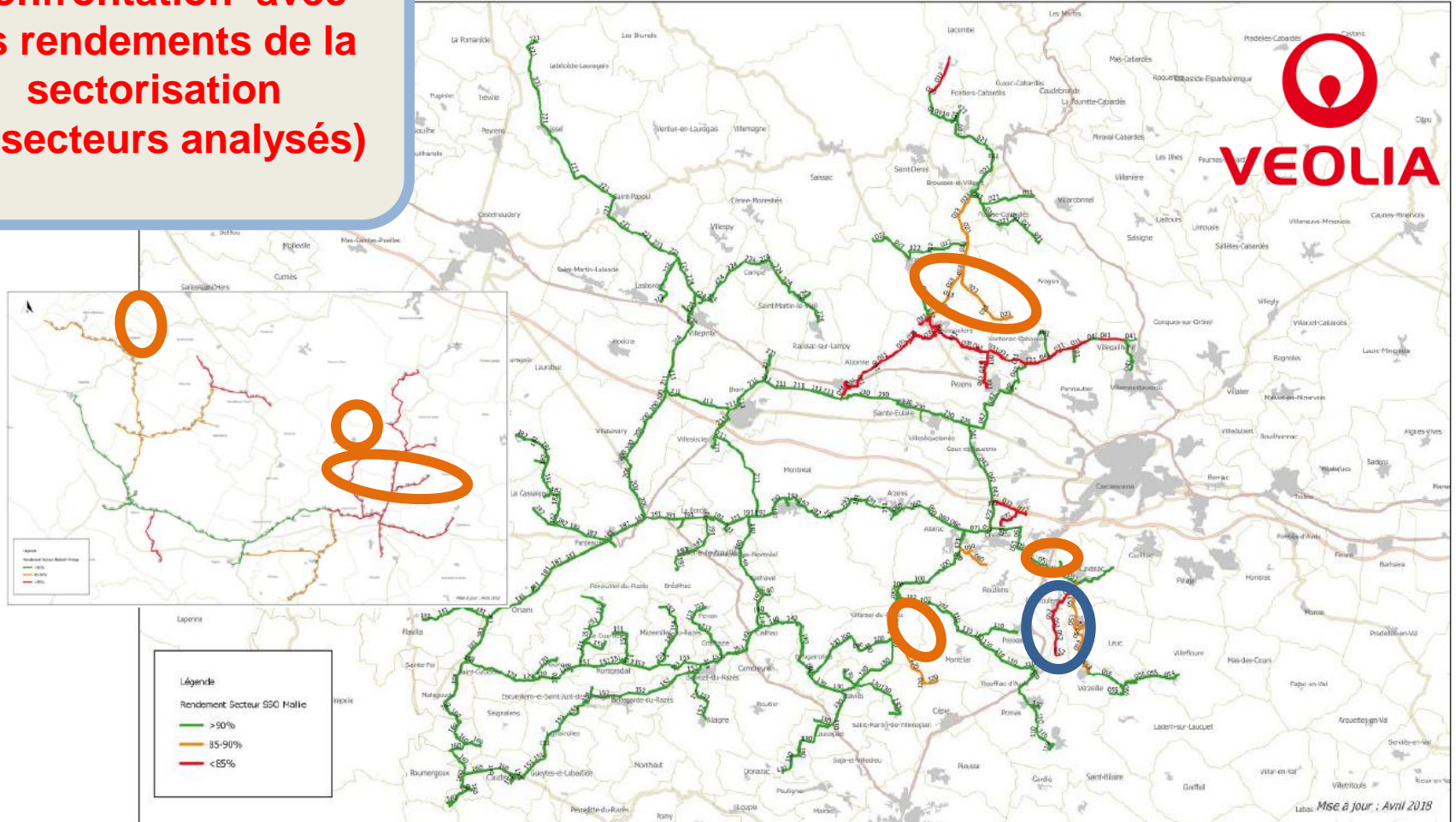


Maître d'ouvrage

Syndicat Sud-Oriental des Eaux de la Montagne Noire

Bilan des interventions 2009-2017

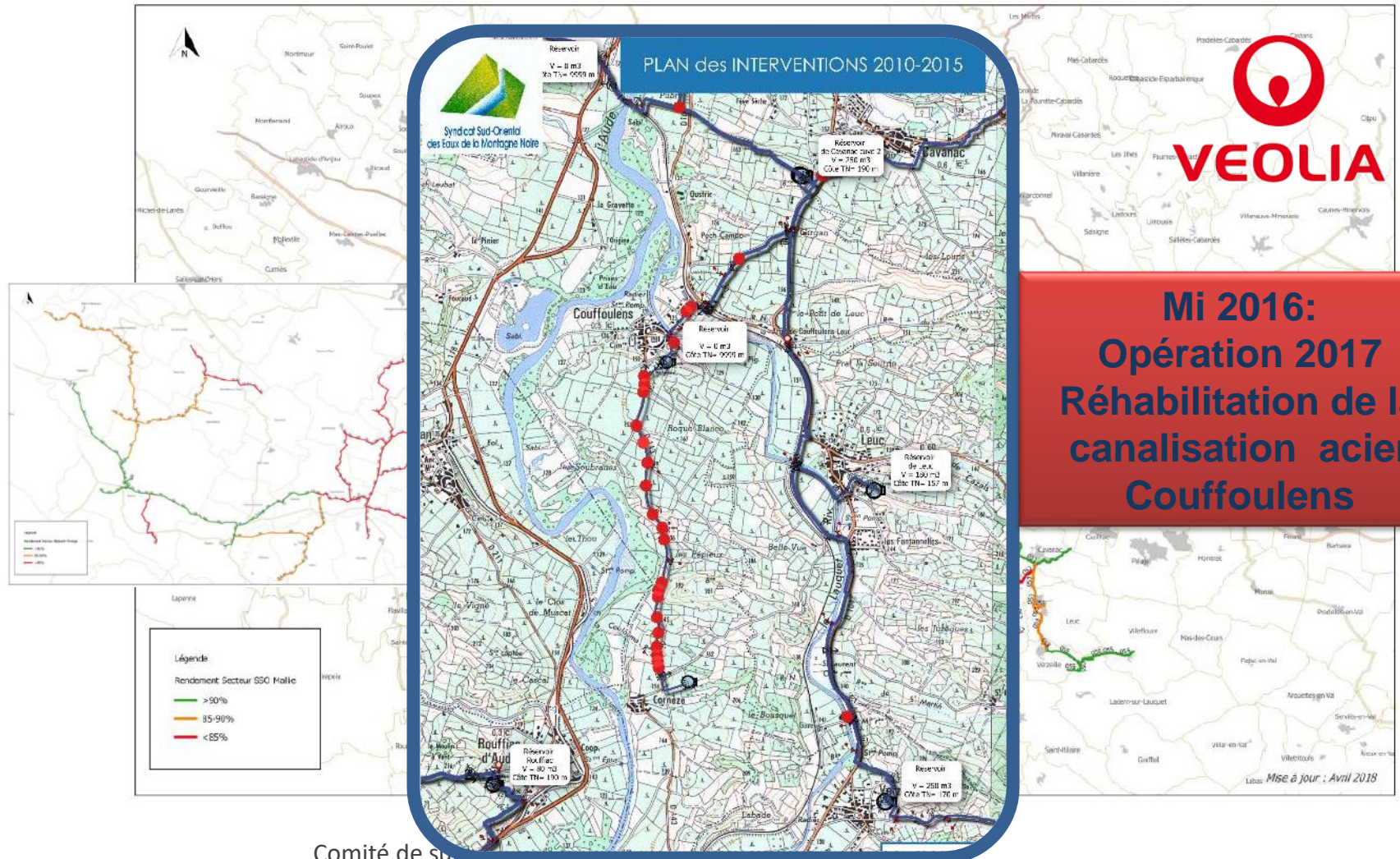
**Confrontation avec
les rendements de la
sectorisation
(57 secteurs analysés)**



Maître d'ouvrage

Syndicat Sud-Oriental des Eaux de la Montagne Noire

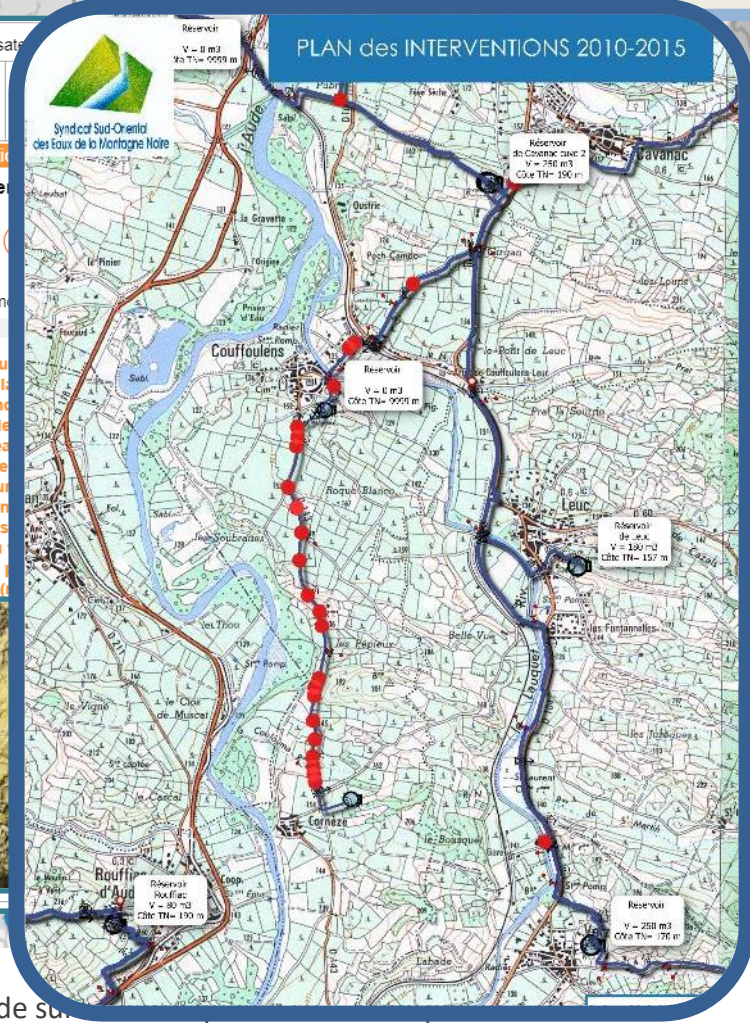
Bilan des interventions 2009-2017



Maître d'ouvrage Syndicat Sud-Oriental des Eaux de la Montagne Noire Bilan des interventions 2009-2017

**Confrontation avec
les rendements de la
sectorisation
(57 secteurs analysés)**

**VEOLIA : Base de données
des interventions : CANOPE**



**Mi 2016:
Opération 2017
Réhabilitation de la
canalisation acier
Couffoulens**



**Identification des
secteurs fragiles**



Programme de l'opération



- Réhabilitation entre Couffoulens et le réservoir de Cornèze
- Opération sous Charte Qualité
- 2750 ml de Fonte DN80
- Budget Travaux : 220 000 € H.T.
- Budget Opération : 240 000 € H.T.
- Lancement dans le respect de la Charte
- Juin 16 : Définition et approbation du programme
- Sept. 16 : Dépôt des demandes de subventions
- Mars 17 : Inscription au Budget Prévisionnel
- Avril-Mai 17 : Opérations de maîtrise foncière
- Juin 17 : Désignation du maître d'œuvre



ADUÈCHA

Conseils et Ingénierie de Proximité

LA CRÉATION

2 ASSOCIÉS



BUREAU D'ETUDES
FONDÉ EN
2015

QUI SOMMES NOUS ?

ENTREPRISE
JEUNE & DYNAMIQUE :

28 ans
de
moyenne d'âge



2 salariés 1 apprenti-
ingénieur



NOS DOMAINES D'ACTIVITES



EAUX

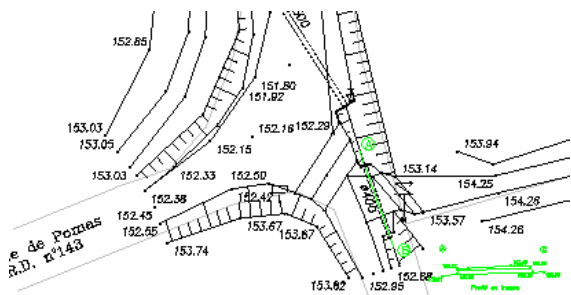


Conseils
& études



Infra-
structures

Des études préalables pour appuyer la conception



- **Levé topographique**

- Meilleure connaissance
- Géoréférencement du réseau posé

- **Etudes géotechniques**

- Sondages
- Réutilisation de matériaux
- Présence de terrain rocheux

- **Dossier loi sur l'eau simplifié**

- Evaluation des impacts
- Période de réalisation
- Modalités de réfection des berges

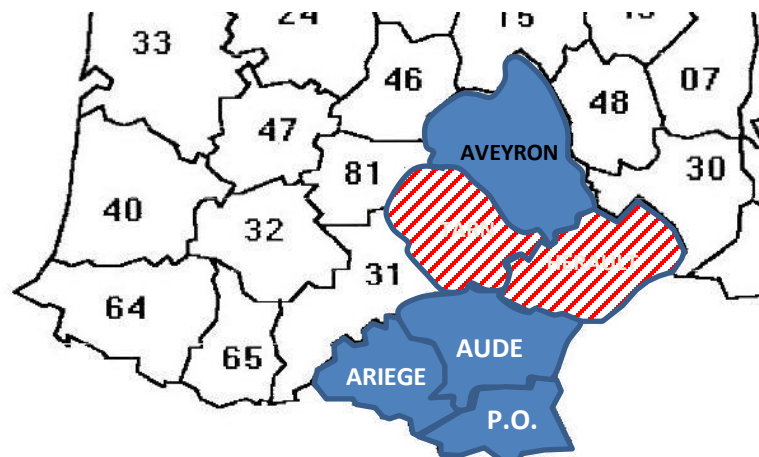
Entreprise de travaux SADE (Agence de Carcassonne)



— □ Direction Régionale
du Sud-Ouest



**Agence
MEDITERRANEE**



Nos certifications :



Agence MEDITERRANEE

➤ 3 Centres :

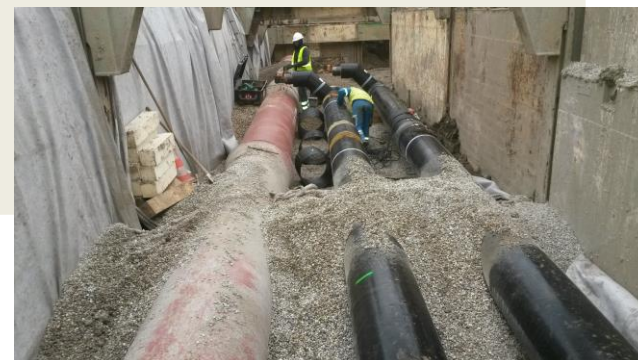
- Centre Carcassonne
- Centre Narbonne
- Centre Perpignan

➤ 95 personnes

➤ CA : 14 à 15 M€

➤ Activités :

- Réseaux humides (AEP/EU/EP/Irrigation/Chaleur)



Agence MEDITERRANEE

➤ 3 Centres :

- Centre Carcassonne
- Centre Narbonne
- Centre Perpignan

➤ 95 personnes

➤ CA : 14 à 15 M€

➤ Activités :

- Réseaux humides
(AEP/EU/EP/Irrigation/Chaleur)
- Stations d'Épuration, Stations de pompage, Traitement



Agence MEDITERRANEE

➤ 3 Centres :

- Centre Carcassonne
- Centre Narbonne
- Centre Perpignan

➤ 95 personnes

➤ CA : 14 à 15 M€

➤ Activités :

- Réseaux humides (AEP/EU/EP/Irrigation/C)
- Stations d'Épuration, Stations de pompage
- Génie civil eau



Photographies



Ouverture de tranchée



Utilisation du BRH



Remblaiement de tranchée

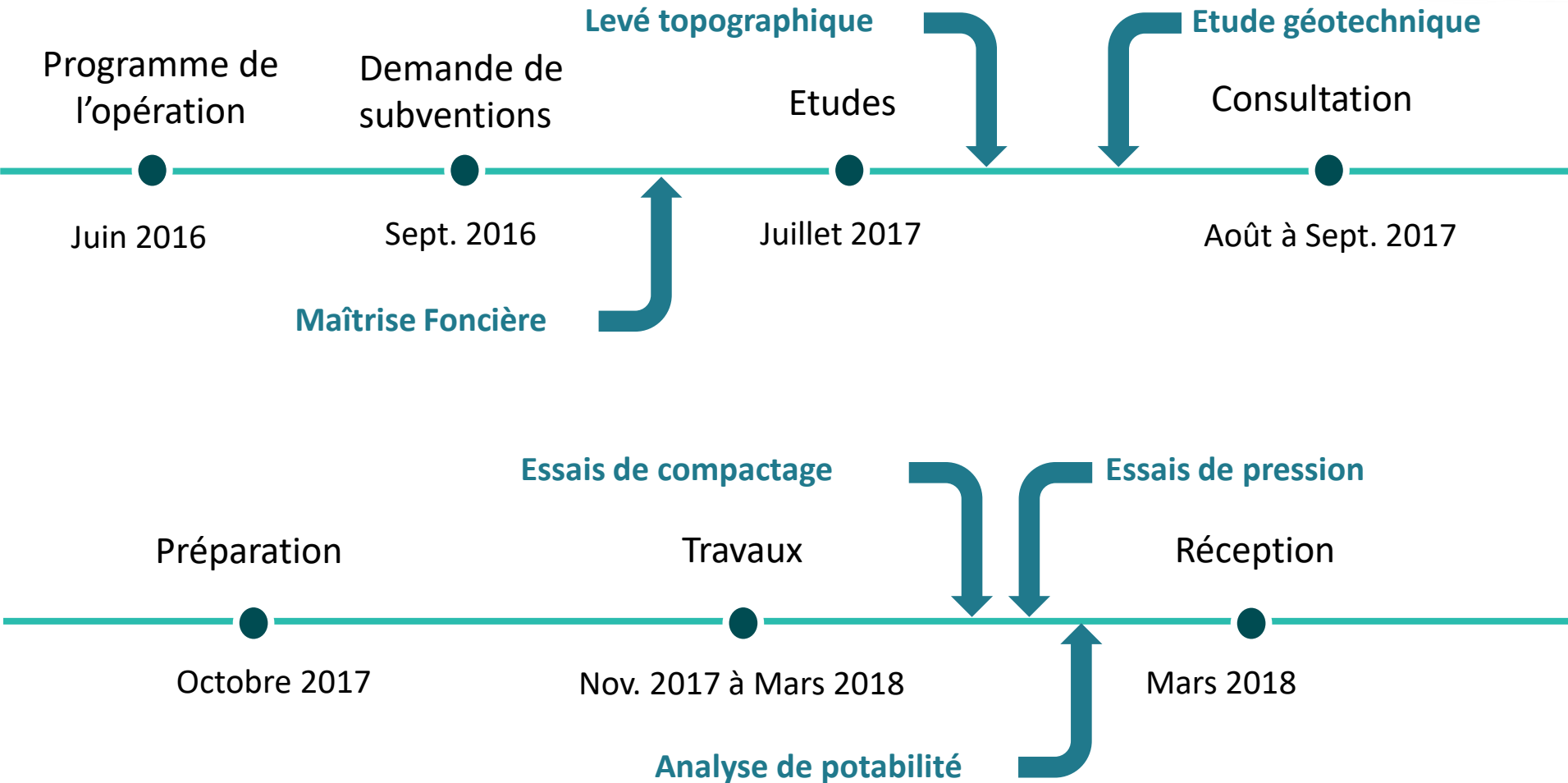


Réfection de chaussée



Traversée du cours d'eau

Chronogramme de l'opération



Remerciements et autres intervenants



Maître d'ouvrage



Animation



Exploitant Eau



Commune de
Couffoulens



Maître d'œuvre



Entreprise travaux



Financeurs





2. FINANCER VOS TRAVAUX DE RÉSEAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

2.1 LE 11^{ÈME} PROGRAMME (2019-2024) DE L'AERMC

Agence de l'eau RMC 11^e programme Sauvons l'eau 2019-2024





Une politique de l'eau qui a des résultats

La qualité des eaux s'améliore...

- 52% des rivières sont en bon état en Rhône-Méditerranée, 50 % en Occitanie (ex-LR)
- Des progrès spectaculaires grâce à l'épuration des eaux usées des collectivités et la réduction des rejets industriels
- En 25 ans, en Occitanie, la quantité de pollution organique présente dans les cours d'eau a, en moyenne, été divisée :
 - par 25 pour l'ammonium
 - par 10 pour le phosphore



Les succès du 10^e programme 2013-2018 en Occitanie

Environ 557 M€ de financement apportés

- **La renaturation des rivières**
 - 110 ouvrages rendus franchissables
 - 86 km de cours d'eau restaurés
- **Les économies d'eau et le partage de la ressource**
 - 139 Mm³ d'eau économisés (# consommation annuelle de 2 Mhab)
 - 12 plans de gestion de la ressource approuvés sur les 16 bassins déficitaires prioritaires
- **Le bon fonctionnement des SA par temps de pluie**
 - Etudes ou travaux financés sur près de 45 systèmes d'assainissement
- **Une politique partenariale majeure**
 - 58 contrats, dont 5 contrats d'agglomération concernant plus de 1,2 Mhab
 - 14 SAGE dont 11 en phase de mise en œuvre

...Mais il reste des points noirs pour retrouver le bon état des eaux

- Les **rivières artificialisées** et les obstacles qui empêchent poissons et sédiments de circuler librement
- Les **prélèvements d'eau excédentaires** : **80 Mm³ manquent** pour atteindre l'équilibre quantitatif des milieux.

Et la situation va s'aggraver avec le changement climatique.

- Les **pollutions ponctuelles et diffuses**
 - les **pollutions par temps de pluie**
 - les **pollutions par les substances chimiques** (pesticides, industrielles, médicamenteuses...)

⇒ **Ressources à préserver et restaurer** :

captages prioritaires, ressources stratégiques pour l'AEP

Une situation de tension, chaque jour plus perceptible avec le changement climatique

- Un futur plus chaud, des pluies encore plus inégalement réparties et une baisse de l'enneigement
- -80 % de débit en été dans certains cours d'eau, -30% en moyenne sur les débits d'étiage, une moindre alimentation des nappes
- **Une pression accrue sur la ressource**
- **Une dégradation de la biodiversité**



Le 11^{ème} programme Sauvons l'eau 2019-2024

- Un programme d'action pluri-annuel pour 6 ans
2,64 Milliards d'euros (440 M€ par an)
- **Au bénéfice des maîtres d'ouvrage**
(collectivités, industriels, agriculteurs,
associations) **qui agissent pour l'eau**

Les grands enjeux du 11^{ème} programme Sauvons l'eau

- **AMÉLIORER L'ÉTAT DES EAUX**, par la mise en œuvre des SDAGE et programmes de mesures
- **ADAPTER LES TERRITOIRES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

40 % du montant total des aides pour adapter les territoires aux changements climatiques

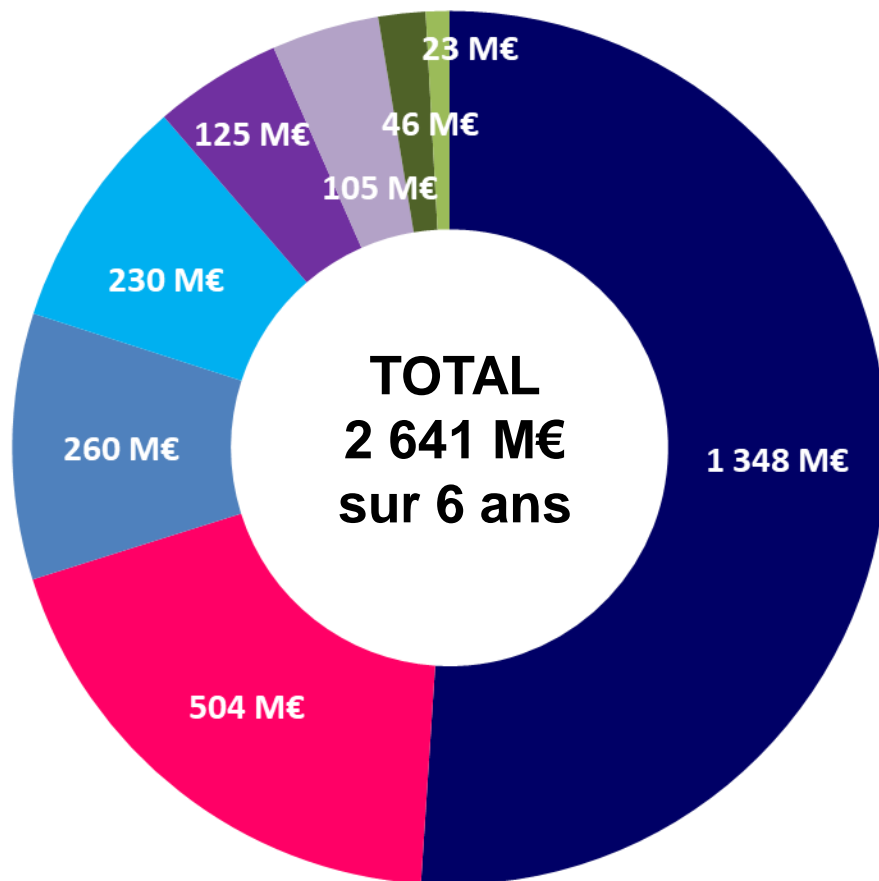
- **AIDER LES COLLECTIVITES**, notamment les plus fragiles, à investir au bon niveau en matière d'eau potable et d'assainissement



Les objectifs stratégiques du 11^{ème} programme

- **(QUALITÉ)** Améliorer la qualité des eaux
- **(QUANTITÉ)** Economiser et mieux partager la ressource
- **(BIODIVERSITÉ)** Reconquérir la biodiversité et les milieux aquatiques
- **(SOLIDARITE ET GESTION DURABLE)** Soutenir le rattrapage structurel des territoires ruraux défavorisés et la gestion durable des services d'eau et d'assainissement

Le budget par domaine d'intervention



■ **1 348 M€**
Gérer durablement les services d'eau et d'assainissement et lutter contre la pollution domestique (dont le pluvial)

■ **504 M€**
Restaurer les rivières, les zones humides et les habitats marins et préserver la biodiversité

■ **260 M€**
Economiser et partager l'eau

■ **230 M€**
Lutter contre les pollutions agricoles et préserver les ressources pour l'eau potable (captages)

■ **125 M€**
Lutter contre les pollutions industrielles

■ **105 M€**
Améliorer la connaissance et la surveillance

■ **46 M€**
Renforcer la gouvernance, l'animation et la communication

■ **23 M€**
Agir à l'international

En complément :

- Dépenses de fonctionnement : 262,3 M€
- Contributions aux opérateurs de l'eau et de la biodiversité : 426 M€
- Restes à payer 9^e et 10^e Programmes : 819,5 M€



Les modalités d'aide du 11ieme programme



De nouvelles « règles du jeu » pour une action efficace et solidaire

Les contrats, pour s'engager ensemble

- Pour le **portage des priorités** de l'Agence selon les territoires ... à la rencontre de celles des partenaires (sans objectif de contractualisation systématique toutefois)
- A destination des **territoires ruraux défavorisés** (ZRR) pour accélérer le rattrapage structurel
- **Des conditions** pour une contractualisation efficace :
prise en compte du changement climatique,
existence d'une vision de bassin versant (contrats grand cycle), engagement des démarches de SAGE nécessaire



Taux d'aides **jusqu'à**

30%

pour l'accompagnement réglementaire, le post-sinistre et les aides exceptionnelles contractuelles

Par exemple : **conformité réglementaire** réseaux assainissement, filière boues, post sinistre, **entretien des cours d'eau**

50%

pour les actions relevant des SDAGE, des programmes de mesures et de la gestion durable

- Stations et réseaux d'assainissement points noirs pour les milieux, station innovante
- **Gestion durable** des services d'eau et d'assainissement
- **Continuité, morphologie, zones humides**
- **Economies d'eau** (alimentation en eau potable)
- Animation sauf cas particuliers

de manière ciblée sur certaines politiques et/ou opérations

70%

- Partage de la ressource, **économies d'eau** et substitution (hors AEP)
- **Captages prioritaires**, ressources stratégiques pour l'eau potable
- Certaines opérations de préservation et restauration des milieux
- Dans les zones de revitalisation rurale **ZRR**



Les modalités d'aide

Assainissement et eau potable

Assainissement et eau potable

Les conditions d'attribution des aides

- **critères de gestion durable des services :**

- Prix minimum : 1 €/m³ HT et hors redevances pour l'assainissement collectif d'une part, et pour l'eau potable d'autre part

$$\text{Prix (HT et hors redevances, en €/m}^3\text{)} = \frac{[\text{Part fixe (HT)} + 120 * \text{part variable (HT/m}^3\text{)}]}{120}$$

- ICGP minimum (Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale)

ICGP	2019-2020	2021-2022	2023-2024
Assainissement	15	30	60
Eau potable	60		

- Remplissage de SISPEA : récépissé de dépôt année n-1
 - AEP : prix service, ICGP, rdt AEP, taux de renouvellement réseaux AEP
 - Assainissement : prix service, ICGP, taux de renouvellement réseaux de collecte
- Respect de la charte qualité réseaux pour travaux > 150 K€



Assainissement et eau potable


Favoriser la gestion durable des services

- **Nouvelle structuration des services** Taux d'aide maximal : 50%
- **Optimisation des pratiques.** Taux d'aide maximal : 50%
 - 1. Niveau minimal de connaissance préalable à une gestion patrimoniale (décret du 27 janvier 2012)*
 - 2. Bonnes pratiques permettant de passer de la connaissance à la gestion patrimoniale (plans détaillés, synoptique et schéma altimétrique du réseau, base de données du patrimoine...)*
 - 3. Outils métiers et d'aide à la décision pour optimiser les pratiques (outillage des réseaux, analyses multicritères, diagnostics fonctionnels et structurel d'un réseau, prédiction de défaillance...)*
- **Animation technique départementale (SATESE, SATEP, MESE) :** 50%
- **Animation thématique / réseaux d'acteurs :** 50 à 70%

Le 11^{ème} programme 2019-2024

Assainissement

4 orientations

- ⇒ contribuer à la **mise en œuvre des SDAGE et de leur PDM**
- ⇒ accompagner **l'adaptation des territoires au changement climatique** 
- ⇒ promouvoir et favoriser la **gestion durable des SPEA**
- ⇒ poursuivre le dispositif de rattrapage structurel au titre de la **solidarité des territoires**

Assainissement et SDAGE



Des aides recentrées sur les enjeux « milieux » : STEP

- Une **liste exhaustive de STEP éligibles** (annexe A) = STEU identifiées dans les PAOT en déclinaison d'une mesure PDM : **50 %**
- **Traitement N et P** pour les STEP > 10 000 EH en **Zone Sensible** (arrêté 2017)
 - ⇒ Taux d'aide maximal : **50%**
- **Aires vidange**, traitement eaux usées bateaux : lagunes et canaux en déclinaison d'une mesure PDM
- Action réglementaire **RSDE** (appels à projets) : recherche substances dangereuses



Assainissement et SDAGE

Des aides recentrées sur les enjeux « milieux » : réseaux

- **Améliorer la collecte des eaux usées, le fonctionnement des réseaux d'assainissement par temps de pluie :**

- **réseaux** identifiés dans les **PAOT** ⇒ Taux d'aide maximal : **50%**

- **mise en conformité** réglementaire de la **collecte** par temps sec et/ou temps de pluie (arrêté juillet 2015)

⇒ Taux d'aide maximal : **30%**

Travaux éligibles : réduction ECP, mise en séparatif, réhabilitation des réseaux, bassins d'orage, ..



Assainissement et changement climatique



L'eau usée devient une ressource

- **Au niveau des STEP : les projets qui permettent de réutiliser :**
 - **L'eau : REUT.** Taux d'aide maximal **50%**. Prioritaire sur BV déficit, contrat. Nouvel usage non éligible
 - **L'énergie :** avance remboursable. ex: méthanisation, injection biogaz, pompes à chaleur
 - **La matière :** taux d'aide maximal **50%**. ex : récupération nutriments, cellulose
 - Filière de valorisation **des boues** (plans d'épandage, ouvrage collectif...) : taux d'aide maximal **30%**
- **Au niveau des réseaux : la déconnexion des eaux pluviales pour infiltration ou réutilisation**

Priorité aux opérations permettant d'alléger la charge des **réseaux unitaires**

Taux d'aide maximal : **50%** (peut être porté à 70% dans le cadre de contrats)

ex : désimperméabilisation, noues, tranchée drainante, toitures végétalisées



Appel à Projets « désimperméabilisation des cours d'écoles » 07/2019 -> 09/2020




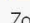



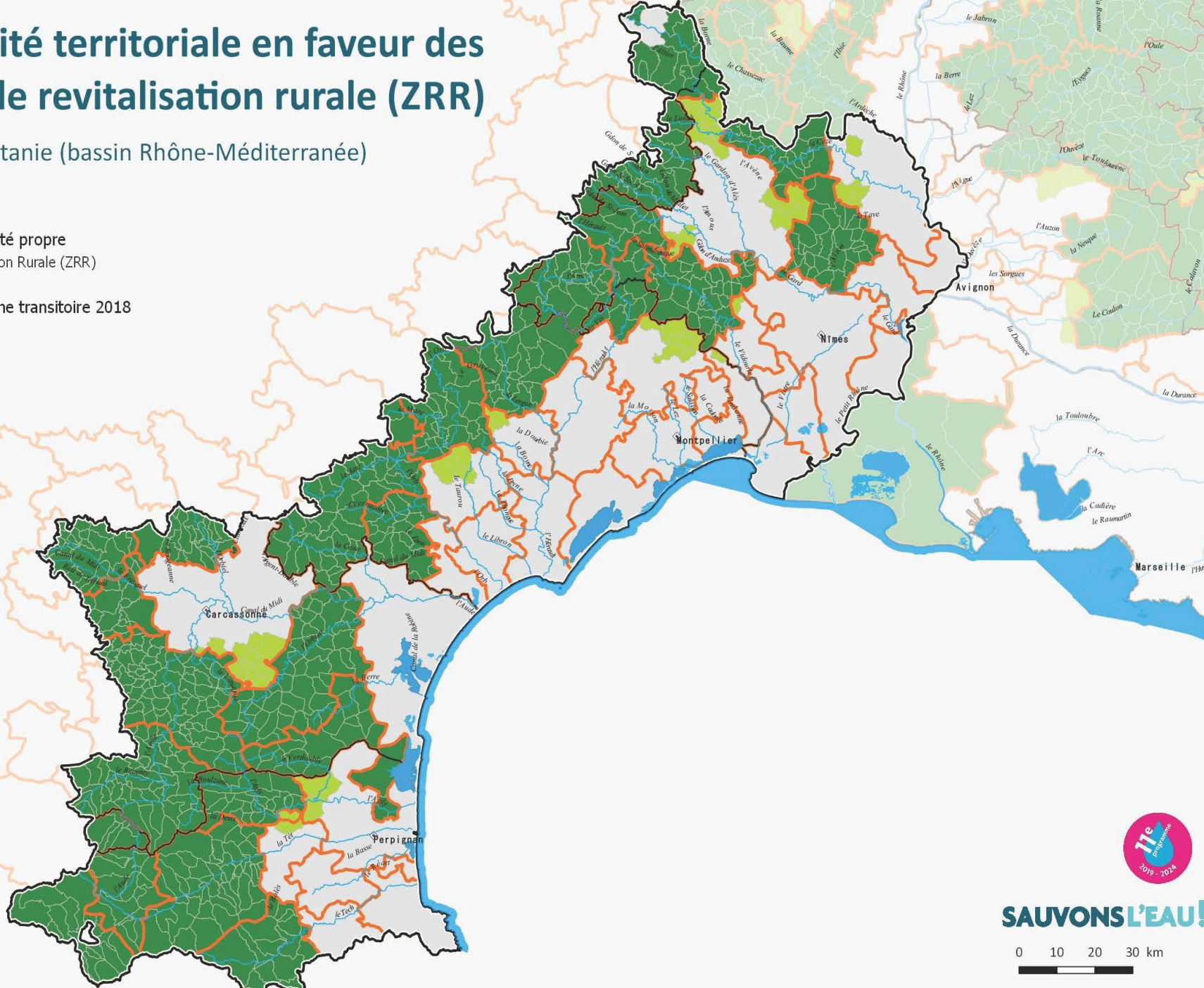
AEP/assainissement : Rattrapage structurel au titre de la solidarité des territoires

- **Eligibilité large** pour les systèmes d'eau potable et d'assainissement en ZRR **prioritairement dans un cadre contractuel**
- Taux d'aide maximal : 70%
- **250 M€** d'aides

Solidarité territoriale en faveur des zones de revitalisation rurale (ZRR)

Région Occitanie (bassin Rhône-Méditerranée)

-  EPCI à fiscalité propre
-  Zone de Revitalisation Rurale (ZRR)
-  ZRR en régime transitoire 2018



Source : Observatoire des territoires 2018



SAUVONS L'EAU!





AEP/assainissement : Rattrapage structurel au titre de la solidarité des territoires

- **Opérations éligibles**

les études et travaux nécessaires à la mise en place d'une **gestion durable** des services (inventaire, études diverses de structuration, outils de pilotage)

- **Pour l'assainissement :**

- Les travaux sur **réseaux** : mise en séparatif, désimperméabilisation, réduction d'eau claire parasite, réhabilitation, renouvellement
- Les travaux sur poste de relèvement
- L'accompagnement des **stations** non-conformes équipement et performance y compris filière boue
- L'accompagnement de la mise en place de l'auto surveillance



AEP/assainissement : Rattrapage structurel au titre de la solidarité des territoires

- **Pour l'eau potable :**

- les **actions de protection de la ressource** : travaux prescrits par DUP captage (hors assainissement non collectif et remise en état décharges), acquisitions foncières et indemnisation des servitudes (hors procédure de protection de l'ouvrage), travaux de réfection ou d'amélioration des ouvrages de prélèvement
- les **actions de sécurisation de la distribution** en eau potable et la **remise à niveau des ouvrages vétustes** : mise en conformité avec les normes sanitaires (hors création d'usine de production complète d'eau potable), renouvellement de réseaux, sécurisation de la distribution (hors compteur individuel), etc.

Le 11^{ème} programme 2019-2024

Eau potable

(hors gestion quantitative)

3 orientations

- ⇒ contribuer à la mise en œuvre des **SDAGE** et de leur **PDM**
- ⇒ Promouvoir et favoriser la **gestion durable** des SPEA
- ⇒ Poursuivre le dispositif de rattrapage structurel au titre de la **solidarité des territoires**



Restaurer la qualité des captages dégradés par les pollutions diffuses

- **Cible : captages prioritaires identifiés dans les SDAGE**
- **Conditionnement des aides à une démarche pérenne**
- **Taux d'aide unique : jusqu'à 70 %** pour études, animation, maîtrise foncière, travaux prescrits par la DUP, actions du Plan d'Actions (sauf ANC et décharge) , actions agricoles dans le cadre du PDR (taux de 70% à 50%)

Objectif final d'intégration progressive de ces actions dans les **politiques des services publics d'eau** et/ou dans des **projets de territoire**

Préserver les ressources stratégiques pour l'AEP

- **Cible : ressources stratégiques** pour l'alimentation en eau potable définies dans les **SDAGE** et **zones de sauvegarde délimitées**
- **Taux unique : jusqu'à 70 %** sur 2 volets d'intervention :
 - le soutien des actions de **délimitation des zones de sauvegarde**
 - le soutien aux **actions nécessaires à la préservation** sur le long terme de ces ressources, sur les zones de sauvegarde délimitées : études, maîtrise foncière, travaux prescrits par la DUP, actions agricoles dans le cadre du PDR (taux de 70% à 50%)
- **Objectif final d'intégration progressive** des objectifs de préservation dans les politiques de l'eau et de l'aménagement du territoire

11^{ème} programme 2019-2024

Atteindre l'équilibre quantitatif

2 orientations

- Contribuer à la **mise en œuvre des SDAGE et de leur PDM**
- Accompagner **l'adaptation des territoires au changement climatique**





Atteindre l'équilibre quantitatif

⇒ 3 leviers stratégiques

● Organiser et gérer le partage de l'eau

- Elaborer, animer et mettre en place les PGRE
- Mettre en place les OUGC

⇒ Etudes, communication, animation PGRE, OUGC, suivi : taux max **70%**

● Limiter les prélèvements et économiser l'eau

- Irrigation / Eau potable / Industries
- Pas d'aide au gain de performance au-delà du réglementaire : 85 %
- Travaux sur priorités d'un schéma ou diagnostic
- Travaux conditionnés au comptage des prélèvements

⇒ Taux max = **50% AEP et 70% usages agricoles (industriels = taux encadrés)**

● Mobiliser des ressources de substitution

- En complément des économies d'eau réalisables , si projet inscrit dans un PGRE adopté
- analyses économiques (coûts bénéfice et récupération des coûts) si >1M€HT
- Travaux conditionnés au comptage des prélèvements

Taux max : **50% AEP et 70% usages agricoles (industriels = taux encadrés)**



Atteindre l'équilibre quantitatif

Economies d'eau en AEP

Travaux éligibles : réparation de fuites sur réseaux (tronçons prioritaires), gestion des pressions, dispositifs hydro économes, ..

Conditions générales

- ⇒ SISPEA, prix eau, ICGP, rendement < 85 %
- ⇒ Objectif : diminuer les prélèvements dans le milieu

Volume plancher

- ⇒ 10 000 m³ économisés / opération, sauf si PGRE adopté

Coût plafond :

- ⇒ 12 €/m³ économisés
- ⇒ 50 €/m³ économisés si PGRE adopté



Accompagner l'adaptation des territoires face au changement climatique

- **Agir à la hauteur du changement climatique**

- Actions permettant un effort supplémentaire :

- Économies d'eau avec forte réduction des volumes bruts prélevés
- Pratiques agricoles pour maintenir ou augmenter la réserve utile des sols
- ...



Via appel à projets

- Etudes de caractérisation des vulnérabilités des territoires au changement climatique – **taux d'aide max : 50%**

Appel à projets « économies d'eau collectivités » 11/2019 ->

07/2020





2. FINANCER VOS TRAVAUX DE RÉSEAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

2.2 LES AIDES DÉPARTEMENTALES DES CD 11, 30, 34 ET 66



Règlement Eau :

- ❖ Eau et assainissement

❖ volet eau et assainissement

- ✓ Arrêt de la convention de mandat de l'Agence de l'Eau RM
- ✓ Un découplage des interventions du CD 11 avec celles de l'Agence de l'Eau pour accompagner 6 types d'actions :
 1. **Gestion patrimoniale des services**
 2. **Rattrapage réglementaire**
 3. **Rattrapage structurel**
 4. **Gestion quantitative de la ressource**
 5. **Gestion Qualitative de la ressource**
 6. **Innovation et démarches expérimentales**

Un accompagnement du Département

- ✓ maximisé pouvant atteindre 30% pour les opérations éligibles
- ✓ solidaire et équitable avec l'ensemble du territoire (pas de distinction Urbain-rural)



● ***La conformité avec les priorités départementales :***

Pour assainissement :

- La mise aux normes réglementaires,
- La gestion rationalisée des sous-produits de l'assainissement et notamment des boues,
- La gestion patrimoniale,
- La prise en compte des démarches qualité.

● **Pour eau potable :**

- La protection de la ressource,
 - L'équilibre quantitatif des milieux et fiabilisation de la production,
 - Les économies d'eau,
 - La mutualisation de la ressource et des équipements d'eau potable
- } MO SMD

Le prix de l'eau et de l'assainissement

- Pour l'assainissement : **1,14 € HT / m³**
- Pour l'eau potable : **1,40 € HT / m³**

❖ volet eau et assainissement

Une enveloppe annualisée pour l'aide aux communes dans le domaine de l'eau et de l'assainissement,

2 programmations semestrielles pour l'attribution des aides dans ce domaine

- ✓ 1^{ère} programmation (DDS remis au 31/10 de l'année N-1) priorisant l'accompagnement des actions portées par les EPCI FP ayant pris la compétences eau et celles des EPCI en attendant l'opérationnalité de la maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte Dal

Valorisation des opérations inscrites dans les conventions tripartites conclues entre les EPCI à Fiscalité Propres compétents pour le portage des opérations sollicitant cette aide, le Département et l'Agence de l'Eau (contrats « ZRR »).

- ✓ 2^{nde} programmation (DDS remis au 30/06 de l'année N) pour affecter le reliquat d'enveloppe d'autorisation de programme pour les autres maîtres d'ouvrage

Attention maîtrise d'œuvre plafond 8% et PAPPH plafond investissement = 20 000 € HT



Dispositif d'aides pour les travaux d'AEP et d'assainissement dans le Gard

Vote de l'Assemblée départementale du 05/06/2019

Direction de l'Eau et de la Valorisation du Patrimoine Naturel

Bilan à l'issue du 10^e programme de l'Agence

Un effet levier pour l'investissement des collectivités gardoises

- 198 M€ HT de travaux aidés en 6 ans
- 64 M€ d'aides de l'Agence et 35 M€ du Département du Gard

Des progrès restent à réaliser pour :

- économiser l'eau
- libérer les captages des pesticides et des nitrates
- garantir les performances des installations d'assainissement

Projets phares

Projets d'assainissement contribuant à la reconquête de la qualité des masses d'eau

- 4 secteurs ciblés par le réseau de suivi des cours d'eau : Gardon de St Jean du Gard, Moyen Vidourle, Haut Hérault et Basse Cèze
- Le Département apportera aussi une assistance technique consistant en la réalisation d'une analyse sur le milieu et un prédiagnostic des installations d'assainissement

Taux d'aides incitatifs

50% Département + 30% Agence

Opérations présentant un enjeu environnemental fort

Priorités du contrat Département-Agence

- Mobilisation de ressources de substitution sur ressources déficitaires
- Economies d'eau
- Protection des aires d'alimentation de captages prioritaires (lutte contre les pollutions diffuses)
- Stations d'épuration prioritaires (16 dans le Gard)
- Amélioration des réseaux d'eaux usées avec enjeux milieux
- Etudes préalables (schémas directeurs, transfert de compétences ...)

Taux maximum d'aides

30% Département + 50% Agence

Opérations avec enjeux sanitaires

Protections de captage et traitement de l'eau
(désinfection, turbidité, métaux lourds ...)

- Taux d'aide du Département: 30%

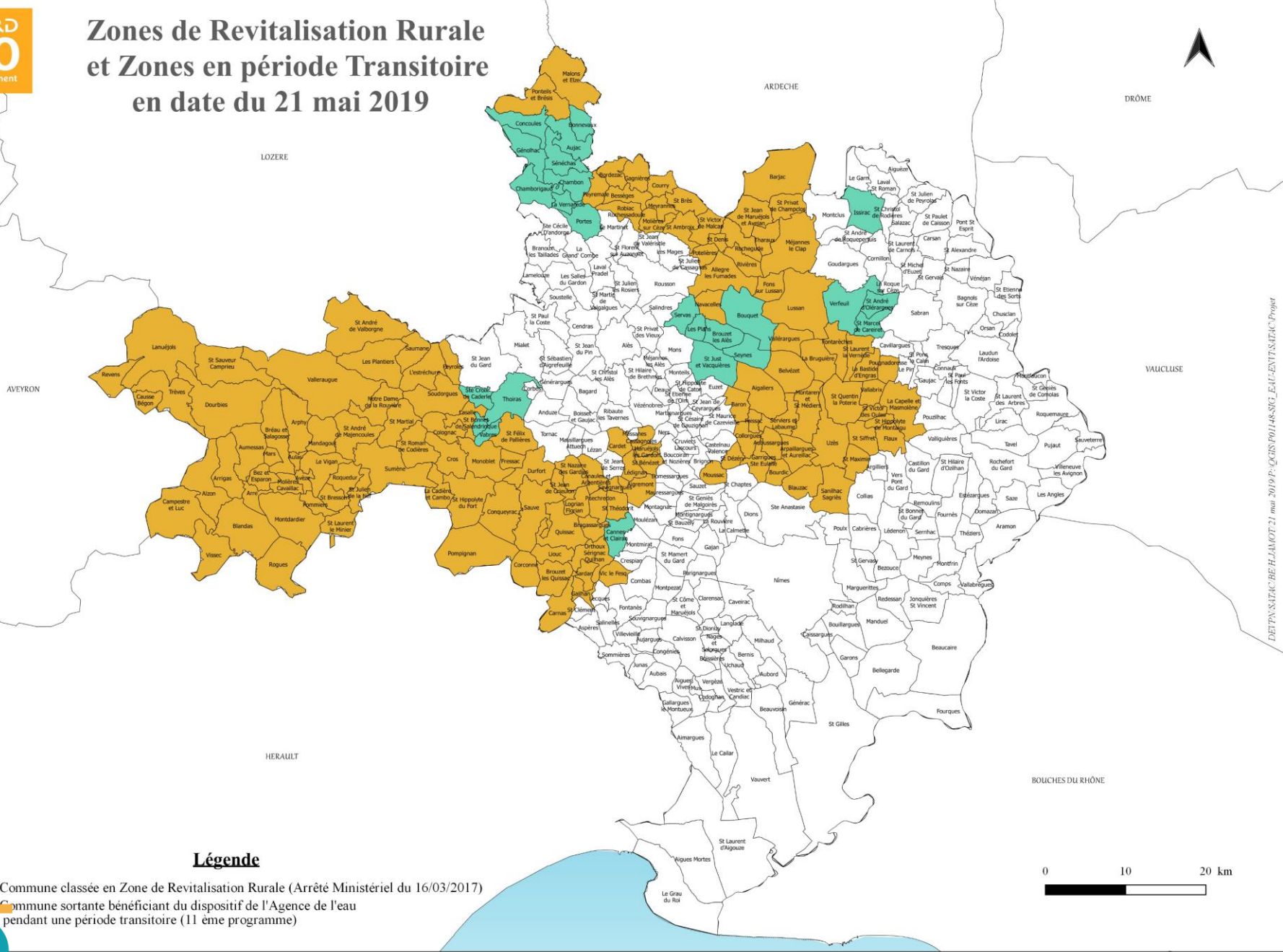
Profils intercommunaux des eaux de baignade

- Taux d'aide du Département: 70%

Opérations de rattrapage structurel

- Remises à niveau des ouvrages d'eau potable et d'assainissement des collectivités, situées en zones de revitalisation rurale (ZRR)
- Le dispositif ZRR s'exerce prioritairement via une contractualisation pluriannuelle avec l'EPCI à fiscalité propre
- Taux maximum : 10% Département + 70% Agence
- 156 communes sont situées en ZRR, dans le Gard

Zones de Revitalisation Rurale et Zones en période Transitoire en date du 21 mai 2019



Légende

Commune classée en Zone de Revitalisation Rurale (Arrêté Ministériel du 16/03/2017)

Commune sortante bénéficiant du dispositif de l'Agence de l'eau pendant une période transitoire (11^{ème} programme)



Modalités de programmation


- 2 programmations annuelles avec l'Agence de l'eau
- le Département est guichet unique pour le dépôt et l'instruction des dossiers
- Les aides sont conditionnées :
 - à l'application d'un prix de l'eau et de l'assainissement supérieurs à 1 € HT/m³,
 - au renseignement de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement,
 - à un indice de connaissance du patrimoine (ICGP) minimum,
 - à l'engagement de la collectivité à respecter la charte qualité nationale des réseaux.



Présentation des dispositifs d'accompagnement du petit cycle de l'eau



01 juillet 2019



herault.fr

Organisation actuelle

**Direction Assistance
Technique aux Collectivités
et
Directeur Hérault Ingénierie**

MEJEAN Frédéric

**Service
assainissement**

BEZIAT Patrick

**Service
hydrogéologie**

LIENART Nicolas

**Service instruction
technique et gestion
administrative**

BIRBEAU Catherine

Service A.M.O

MARZAT Christophe

Nos missions

- Ingénierie
- Instruction technique
- Gestion financière

28/06/2019

Comité de suivi Charte qualité LR – Montpellier – 01-07-2019

2



Organisation actuelle de la Direction de l'Assistance Technique aux Collectivités

Direction Assistance
Technique aux Collectivités

Directeur Hérault Ingénierie

MEJEAN Frédéric

GOUPIL Aude

Chef de projet

DENDIEN Yves

Service assainissement

BEZIAT Patrick
BENEZECH Fabrice
BLANCHARD Paul (NT)
COMA Virginie
MIECAMP Olivier
GIMIE Jean Bonnie
IZZO Pascal
KHLIF Salwa
DRUART David
SAMBUCO Jean-Pierre
HARZALLAOUI Sophie

Service Hydrogéologie

LIENART Nicolas
JAKOB Laurianne
RUAS Jean-Charles
BANAT Nathalie (50%)
TARTIE Vivien (40%)

Service instruction technique et gestion administrative

BIRBEAU Catherine
VASSALLO Christiane
INSALACO Hélène
FERROUDJ Zakia
TARTIE Vivien (60 %)
VACHE Patrick
RIGAL Fabienne (abs)

Service A.M.O.

MARZAT Christophe
ARNOLD Flavien (NT)
BOUTARFA Patrick
GOURMAUD Stéphane
MEMBRADO Lucie (NT)
CRISSOT Simon
GIMIE Anne
ROUSSEL Stéphane (NT)
POMAREDE Stéphane
BANAT Nathalie (50%)

28/06/2019

Les actions départementales

Recherche d'eau

17 opérations en cours, 11 actives en 2019.

230 k€ d'AP – 465 k€ de CP d'inv.

Réseau de surveillance des eaux souterraines

Quantité : 60 points de mesure piézométrique : 10 k€ de CP d'inv.

Qualité : 69 points de mesure : 30 k€ de CP d'inv. – 170 k€ de CP fct

Etude des zones de sauvegarde de masses d'eau souterraine

Protéger les zones les zones à potentiel

267,5 k€ d'AP – 110 k€ de CP d'inv. – 100 k€ de recettes

Protection des captages

Accompagnement des collectivités pour obtenir les DUP de captage

1,2 M€ d'AE – 300 k€ de CP fct

Les aides départementales

Le Département intervient auprès des communes et des EPCI (CC et Syndicats) hors agglomération et métropole pour le financement d'opérations dans le domaine de l'Eau potable et de l'assainissement des eaux usées : STEP, réhabilitation de réseau, traitement et stockage en AEP, études,...

En 2018, il s'agit de 85 nouvelles demandes, 88 dossiers votés, 133 dossiers instruits et 226 opérations en cours (104 en AEP et 122 en assainissement).

Jusqu'en 2018, le département était mandaté par l'agence de l'eau pour gérer les opérations votées en commun et < 150 k€.

Il reste entre 2015 et 2018, 80 dossiers en cours (48 en assainissement et 32 en AEP).

Les aides départementales

En 2019, les élus ont voté dans le cadre du BP :

- 6,3 M€ d'Autorisation de programme
- 7,5 M€ de crédit de paiement
- 2 M€ de recettes de l'AERMC

Bilan 2018

- 6,3 M€ d'AP votées
- 6,23 M€ de CP liquidés
- quelques difficultés liées au transfert de compétence

L'accompagnement en ingénierie

Depuis 2009 et la création la régie autonome du SATED, le département exerce sa compétence assistance technique dans le domaine de l'assainissement (surveillance des STEP) et de l'AEP (DUP de captage).

Le transfert des compétences « eau potable » et « assainissement » aux EPCI, a fragilisé le dispositif d'assistance technique obligatoire : une partie du territoire est devenu inéligible. Mais les sollicitations des communes et EPCI reste constante.

Pour continuer à y répondre, le Département a décidé début 2018 de créer l'agence technique départementale **Hérault Ingénierie**.

Cet établissement public administratif est chargée d'apporter aux collectivités qui la composent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

Le Département a confié à Hérault Ingénierie la réalisation des missions d'assistance technique règlementaire.



L'accompagnement en ingénierie

Adhérents : 170 adhérents dont les 5 CC qui ont transféré au 01/01/2018
+ 50 collectivités au titre de l'assistance technique (fin de la régie SATED)
+ 15 accords de principe

Assainissement : 235 prestations de terrains réalisées en 2018, 700 en 2019.

Demandes d'assistance à maîtrise d'ouvrage :

75 demandes dans le petit cycle de l'eau

98 demandes en aménagement (patrimoine, voirie,...)

Budget : 1.425 k€ en 2019 dont 1M€ de masse salariale

Les modalités de financement des opérations en eau potable et assainissement du Département des Pyrénées-Orientales 2019-2024

Comite de suivi

Lundi 01 Juillet 2019 – 14h



1 - Les aides du Département

=> Appui technique et ingénierie territoriale :

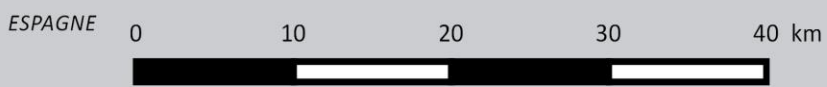
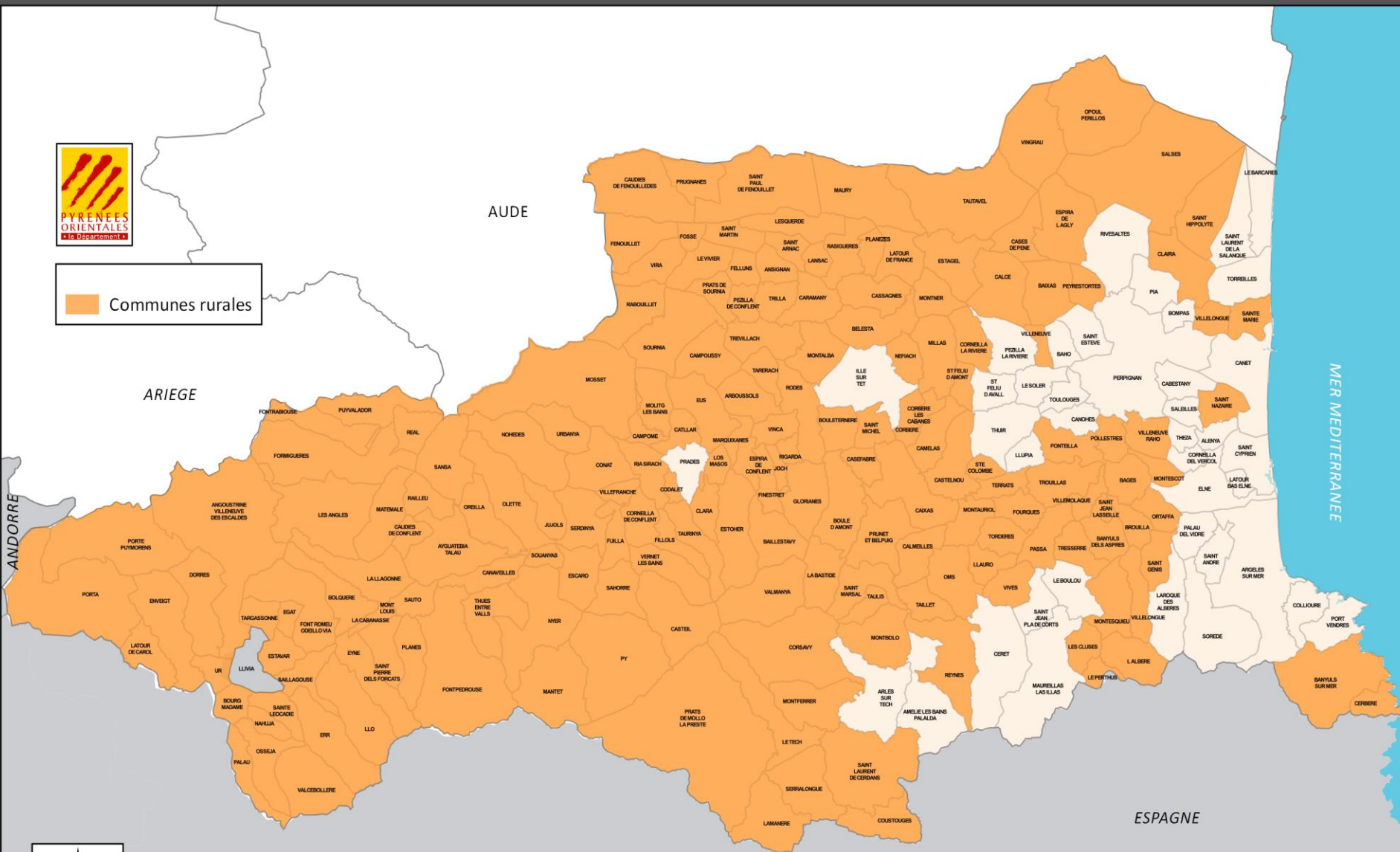
- SATEP : Service d'Appui Technique en Eau Potable (3 agents cofinancement à 50 % de l'Agence de l'eau)
- SATESE : Service d'Appui Technique aux Exploitants des Stations d'Épuration (6 agents cofinancement à 50 % de l'Agence de l'eau)

=>Aides financières aux collectivités :

- Maintien d'une enveloppe financière annuelle de 3 à 3,5 M€
- Intervention sur l'ensemble du territoire
- Principe de co-financement avec l'Agence pour les projets aidés par l'AERMC – Programmation concertée
- Mise en place d'une solidarité avec les communes rurales
=> bonification des taux



Communes rurales



Date : janvier 2019
Source : Préfecture

1 - Les aides du Département

Conditions d'éligibilité

- Prix de l'eau : 0,70 € HT hors redevance pour l'assainissement
0,90 € HT hors redevances pour l'eau potable
- SISPEA
- Engagement charte Qualité de réseau pour les travaux supérieurs à 150 000 € HT

Constitution des dossiers :

- courrier sollicitant l'aide du Département
- délibération
- mémoire technique explicatif et justificatif
- devis détaillé ou estimatif
- échancier des travaux
- plan de financement
- RIB

Versements :

- facture acquittée
- acompte à solliciter en regroupant les factures
- justificatifs techniques à envoyer pour le paiement du solde (possibilité de réfaction des aides)

EAU POTABLE :

Type d'opérations	Plafonnement des aides	Communes urbaines (hors PMM)	Communes rurales
ETUDES			
Recherche de ressources nouvelles en cas de manque d'eau avéré	100 000 €	20 %	50 %
Etudes : schémas directeurs, inventaires du patrimoine, plans d'action pour la réduction des fuites, études de faisabilité et d'avant projet			
Etudes préalables et constitution des dossiers de demande d'autorisation des captages dans le cadre de procédures administratives			
TRAVAUX			
Travaux d'amélioration et de remise à niveau d'installations vétustes	100 000 €	20 %	60 %
Potabilisation de l'eau	200 000 €	20 %	50 %
Travaux de protection des captages prescrits par arrêté préfectoral et acquisitions foncières	200 000 €	20 %	40 %
Equipement et raccordement des ressources nouvellement captées			
Dispositifs de mesure des prélèvements dans la ressource			
Economies d'eau, réduction des pertes sur les tronçons prioritaires après diagnostic, substitution de ressources en déséquilibre quantitatif	200 000 €	10 %	20 %
Sécurisation de la distribution : réservoirs, interconnexions...	400 000 €	10 %	20 %
CAS PARTICULIERS			
Travaux d'urgence et post sinistres	100 000 €	30 %	50 %
PMMCU : participation du Département à hauteur de 10 % pour les études diagnostiques et les schémas AEP uniquement			
Travaux réseaux > 150 000 € H.T : réalisés obligatoirement sous charte qualité			

ASSAINISSEMENT :

Type d'opérations	Plafonnement des aides	Communes urbaines (hors PMM)	Communes rurales
ÉTUDES			
Schémas directeurs d'assainissement	100 000 €	20 %	50 %
Zonages d'assainissement			
Schémas de gestion des eaux pluviales			
Études diagnostic de station d'épuration et/ou réseaux			
Études d'épandage et de valorisation des boues d'épuration			
Études de structuration et de planification			
TRAVAUX SUR RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT			
Réduction ou la suppression de rejets directs	200 000 €	20 %	40 %
Améliorations du fonctionnement du couple réseau/station d'épuration			
Mise en place d'équipements d'autosurveillance (hors renouvellement)			
Travaux post sinistre exceptionnel			
TRAVAUX SUR STATION D'ÉPURATION			
Petits travaux d'améliorations et de mise en sécurité des ouvrages	15 000 €	/	60 %
Mise en conformité des ouvrages	400 000 €	10 %	30 %
Traitements poussés et innovants (hors gains énergétiques)			
Mise en place d'équipements d'autosurveillance (hors renouvellement)			
Améliorations du fonctionnement (hors renouvellement)			
Travaux post sinistre exceptionnel	400 000 €	10 %	50 %
Construction de nouveaux ouvrages, y compris canalisations de transfert et de rejet			
CAS PARTICULIERS			
PMMCU : participation du Département à hauteur de 10 % pour les études diagnostiques et les schémas			
Travaux réseaux > 150 000 € H.T : réalisés obligatoirement sous charte qualité			

Contact : Sébastien FLERS

Responsable du Service d'Appui Technique en Assainissement

sebastien.flers@cd66.fr

04.68.68.50.30

2 - Les modalités de gestion des dossiers 2019-2024

Deux programmations concertées annuelles :

Principale : date limite de dépôt des demandes **30 octobre** de l'année n-1
=> attribution des aides en mars/avril

Complémentaire : date limite de dépôt des demandes **30 avril**
=> attribution des aides en octobre/novembre



DEMANDE A ENVOYER A :

Madame Hermeline MALHERBE
Présidente du Département
Service EAU SATEP SATESE
24 quai Sadi Carnot
66 906 PERPIGNAN Cédex 9



DEMANDE A ENVOYER A :

Agence de l'Eau
Délégation de Montpellier
Immeuble le Mondial
219 rue le Titien
CS59549
34961 MONTPELLIER Cedex 2

Anticipation : à l'Accusé de Réception du dossier complet (formulaire signé et dossier technique)

Durée de validité de l'aide : n+4 à compter de la date d'attribution

Merci de votre attention





2. FINANCER VOS TRAVAUX DE RÉSEAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

2.3 LES AQUA-PRÊTS DE LA BANQUE DES TERRITOIRES



FINANCER VOS PROJETS D'INFRASTRUCTURES
DU SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

AQUA PRÊT

Montpellier, le 1^{er} juillet 2019



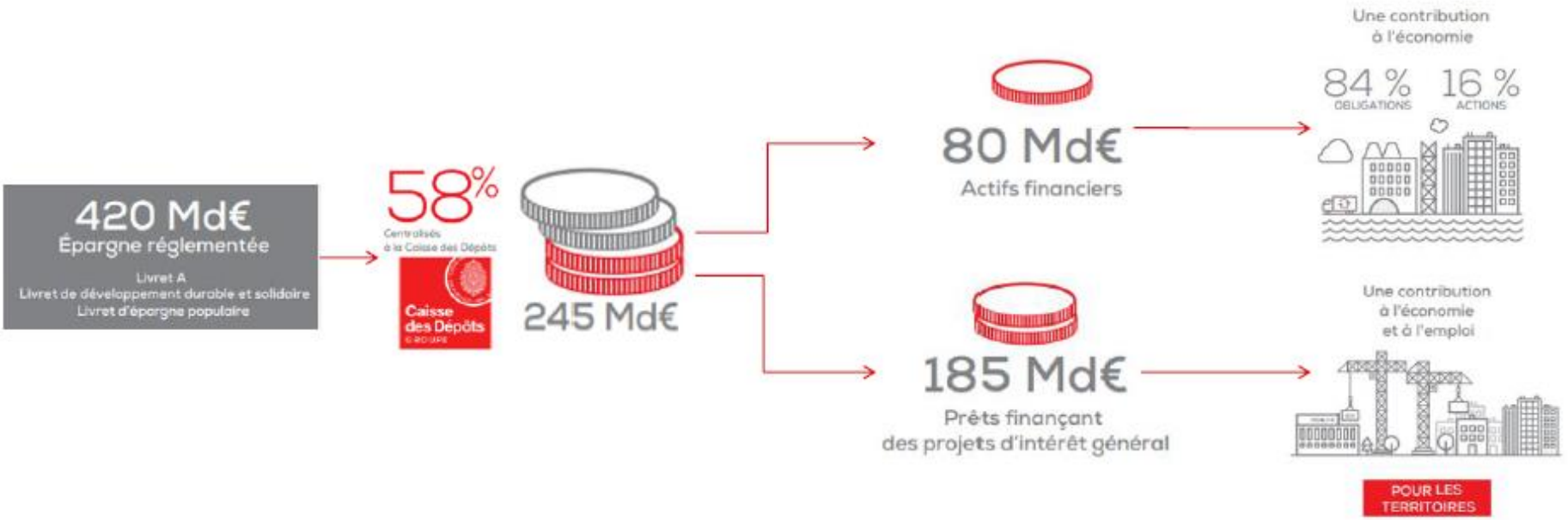


01

Une ressource : le Livret A



Une ressource sur fonds d'épargne



Banque des Territoires



02

L'Aqua Prêt






Contexte général

Les assises de l'eau

La première phase des Assises de l'eau a porté sur le petit cycle de l'eau et a permis d'engager une large concertation avec les élus locaux ainsi que des échanges sur le terrain au sein des comités de bassin.

3 priorités ont été dégagées :

- ✓ *Renforcer la connaissance des réseaux d'eaux et d'assainissements*
→ 42 % des élus locaux font le constat d'un déficit de connaissance des réseaux d'eau et d'assainissement de leur territoire.
- ✓ *Développer la solidarité territoriale*
→ L'objectif est d'aider les zones les moins favorisées, en particulier rurales, dans le renouvellement de leurs réseaux.
- ✓ *Améliorer les conditions d'emprunt des collectivités* 
→ Une action qui prendra la forme de prêts à longue durée, jusqu'à 60 ans, à des taux attractifs, qui pourront représenter 2 Mds€ sur 5 ans,

Banque des Territoires

Interne

LANIERES BRUSSELM



L'Aqua prêt : pour qui, pour quoi?

Emprunteurs éligibles

Toute collectivité ayant la compétence eau et/ou assainissement




Collectivités territoriales et groupements


Régies locales


Sociétés publiques locales



Entreprises privées (DSP / PPP)


Opérations éligibles

→ L'offre Aqua Prêt permet de financer tous types d'opérations concourant à l'amélioration des ouvrages liés à :


La production et la distribution d'eau potable


La collecte et à l'assainissement des eaux usées


Le recueil des eaux pluviales


Les études pré-opérationnelles


AIDES
Subventions accordées à un projet éligible (hors agences de l'eau)

Banque des Territoires

Interne

LAMOTHEC BRUSSELM



L'Aqua prêt : comment ça marche ?



Les atouts de l'offre Aqua Prêt

Taux d'intérêt : Livret A (0,75%) + 0,75%

Durée d'amortissement : de 25 à 60 ans

Jusqu'à 5 ans de phase de mobilisation

Une capacité à financer 100% du projet s'il coûte moins de 5M€

Exonération de garantie pour les collectivités territoriales (et EPCI)



Contreparties



S'inscrire dans une logique de performance des réseaux et de posture patrimoniale de long terme.



Banque des Territoires

Interne

LANDES-BOUSSILLON





Pour souscrire un aqua-prêt, rendez vous sur : www.banquedesterritoires.fr/collectivites-epl

MERCI DE VOTRE ATTENTION



 | @BanqueDesTerr



3. FOCUS SUR LES NOUVEAUX FASCICULES 70-1 ET 71

Comité de suivi 2019 « Chartes qualité des réseaux LR » Réunion 1^{er} juillet 2019

Présentation des travaux de révision des fascicules 70-1 et 71

M. Jean-Paul LEGROUX

Président du Comité de pilotage « Eau et assainissement »

M. Rémi WAGNER

Secrétaire technique

Présenté par **M. Jean-Christophe BEHRENS**,
Groupe de travail des Chartes nationales

Sommaire

- Cadre de la révision
- Le groupe « Canalisations »
- Domaines d'application des fascicules
- Instruction des fascicules
- Les travaux menés
- Structure des documents
- Principales dispositions
- Les chapitres

Cadre de la révision

RGC 2010

- mise à jour de l'ensemble des fascicules du CCTG Travaux
- maîtrise d'ouvrage du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD)
- piloté par le Groupe d'Etudes des Marchés – Ouvrages Travaux et Maîtrise d'Œuvre (GEM-OTM) de l'Observatoire Economique de l'Achat Public (OEAP).

ASTEE

- mai 2011, le Président du GEM donne délégation de mission à l'ASTEE dans le domaine de l'eau.
- Installe un Comité de pilotage et de suivi,
- Installe les groupes de travail de révision dédiés

GROUPES DE TRAVAIL

- Groupe de travail « Canalisations » - Fascicules 70-1 et 71
- Groupe de travail « Eaux pluviales » - Fascicule 70-2
- Groupe de travail « Réservoirs » - Fascicule 74
- Groupe de travail « Pompage » - Fascicule 73 et 81-1

En 2008, la FNTF avait demandé au Ministre de l'Ecologie de lancer un programme de travail pour actualiser, entre autres au regard des normes, l'ensemble des documents constituant le corpus technique du domaine du génie civil et le rendre cohérent.

Ce projet intitulé « Référentiel génie civil » (RGC) vise en premier lieu la mise à jour des fascicules du CCTG Travaux.

Il est conduit sous la maîtrise d'ouvrage du Ministère de l'écologie.

Il est piloté par le Groupe d'Etudes des Marchés – Ouvrages Travaux et Maîtrise d'Œuvre (GEM-OTM) de l'Observatoire Economique de l'Achat Public (OEAP).

Une enquête de besoins, conduite en mai 2008 par l'AFNOR et la FNTP, a permis de connaître l'intérêt et les attentes des acteurs de la construction pour les différents fascicules du CCTG TRAVAUX.

Pour 90 % des interrogés, les 9 fascicules suivants du domaine de l'eau et de l'assainissement étaient utiles.

Les fascicules du domaine de l'eau et de l'assainissement

Fascicule 70 (2003):

Ouvrages d'assainissement

Titre 1 : Réseau

Titre 2 : Ouvrages de recueil, de restitution et de stockage des eaux pluviales

Fascicule 71 (2003):

Fourniture et pose de conduites d'adduction et de distribution d'eau potable

Fascicule 73 (2003):

Équipement hydraulique, mécanique et électrique des stations de pompage d'eau

Fascicule 74 (1998):

Construction des réservoirs en béton

Fascicule 75 (2011):

Conception et exécution des installations de traitement des eaux destinées à la consommation humaine

Fascicule 76 (1987):

Travaux de forage pour la recherche et l'exploitation d'eau potable

Fascicule 81-1 (2003):

Construction d'installations de pompage pour le relèvement ou le refoulement des eaux usées domestiques, d'effluents industriels ou d'eaux de ruissellement ou de surface

Fascicule 81-2 (2003):

Conception et exécution d'installations d'épuration d'eaux usées

Par un courrier du 12 mai 2011, le Président du GEM a donné délégation de mission à l'ASTEE dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

L'ASTEE a donné son accord au Président du GEM le 1er juin 2011.

En même temps, une convention de partenariat a été signée entre l'ASTEE et le CERTU/CETE devenu le CEREMA.

L'ASTEE a mis en place fin 2011 un Comité de pilotage et de suivi (COFIL) réunissant toutes les parties prenantes. Ce Comité s'est doté d'une charte de fonctionnement.

La composition du COPIL est la suivante :
Représentants de l'administration (Ministères, Réseau scientifique et technique et organismes publics)

MTES
MEFI/GEM-OTM
Ministère de la Santé
CEREMA
AFB/ONEMA
Agences de l'Eau

Représentants des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'Œuvre

France Urbaine (ex ACUF)
AMF
FNCCR
AITF
ATTF
SYNTEC
CICF

Représentants de la profession

Les CANALISATEURS

FNTP

SNECOREP

UIE (3 sièges)

FP2E

Représentants du CA de l'ASTEE (2 sièges)

Secrétariat technique : CETE Est / LR NANCY puis
Rémi Wagner IDHTPE

Secrétariat administratif et logistique : ASTEE

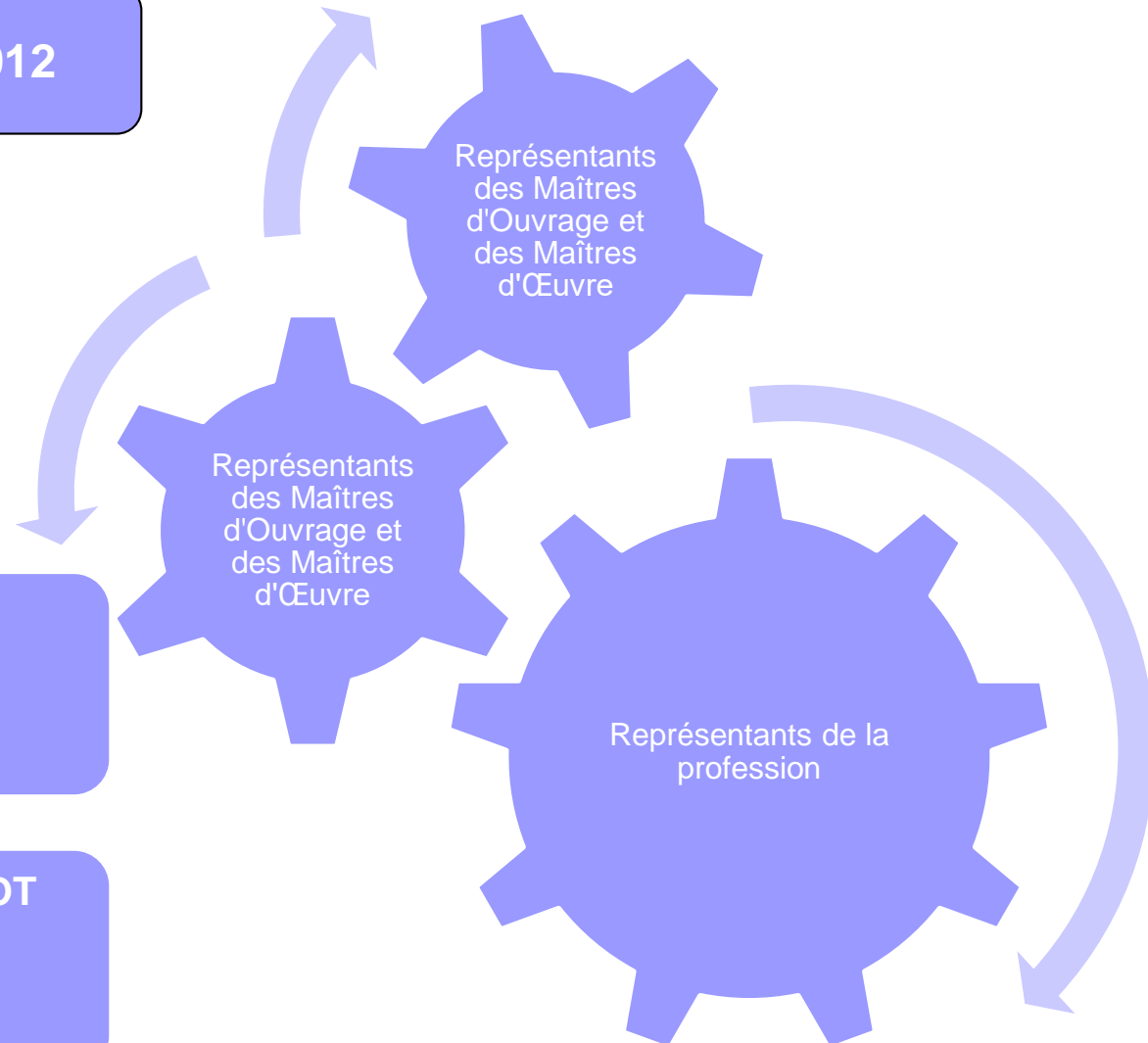
Le Comité de pilotage a décidé de lancer la révision des fascicules suivants :

- 70-II (groupe « eaux pluviales » présidé par Elisabeth Sibeud),
- 70-I et 71 (groupe « canalisations », co-présidé par Jean-Luc Perrouin et Jean-Bernard Péchinot),
- 73 et 81-I (groupe « pompages » présidé par Pierre Bourgogne)
- 74 (groupe « réservoirs » présidé par Denis Minot)

Après constitution des groupes de travail, des lettres de mission validées par le GEM-OTM ont été adressées en mars 2013 (février 2015 pour le groupe pompages) à leurs présidents.

Le groupe « Canalisations »

MIS EN PLACE EN MAI 2012



Présidé par M. Jean Luc PERROUIN
Ex Directeur de l'Eau à la communauté
urbaine Nantes Métropole

Assisté de M. Jean Bernard PECHINOT
Ex Directeur du service de l'eau et de
l'assainissement de la Communauté
d'agglomération de Dijon

Domaines d'application

Fascicule 70 - 1

Fourniture, pose et
réhabilitation de
conduites d'eaux à
écoulement à surface
libre



Fascicule 71

Fourniture, pose et
réhabilitation de
conduites d'eaux à
écoulement sous
pression



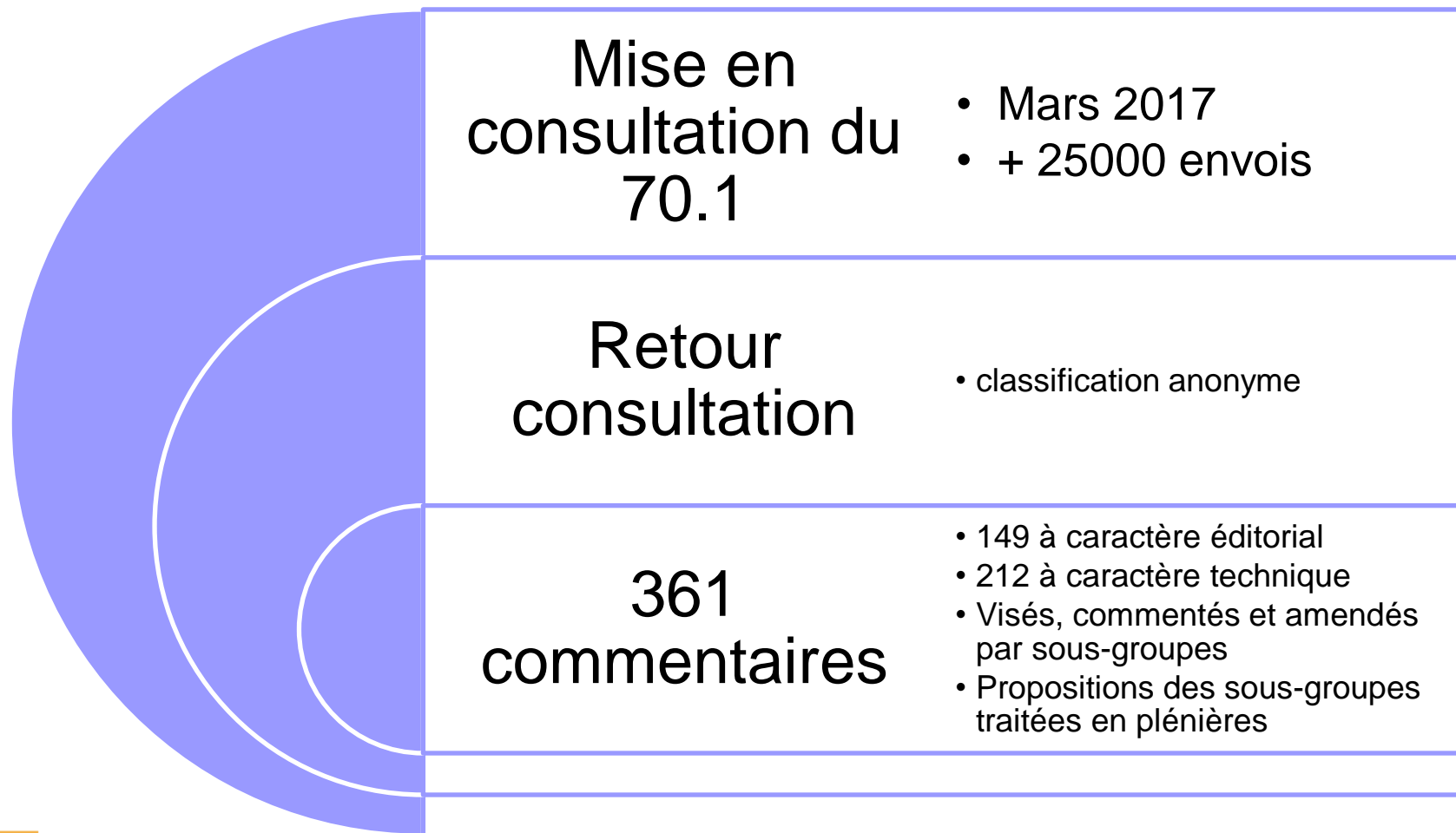
Les travaux menés

Début 2013 mise en place de 9 sous groupes de rédaction

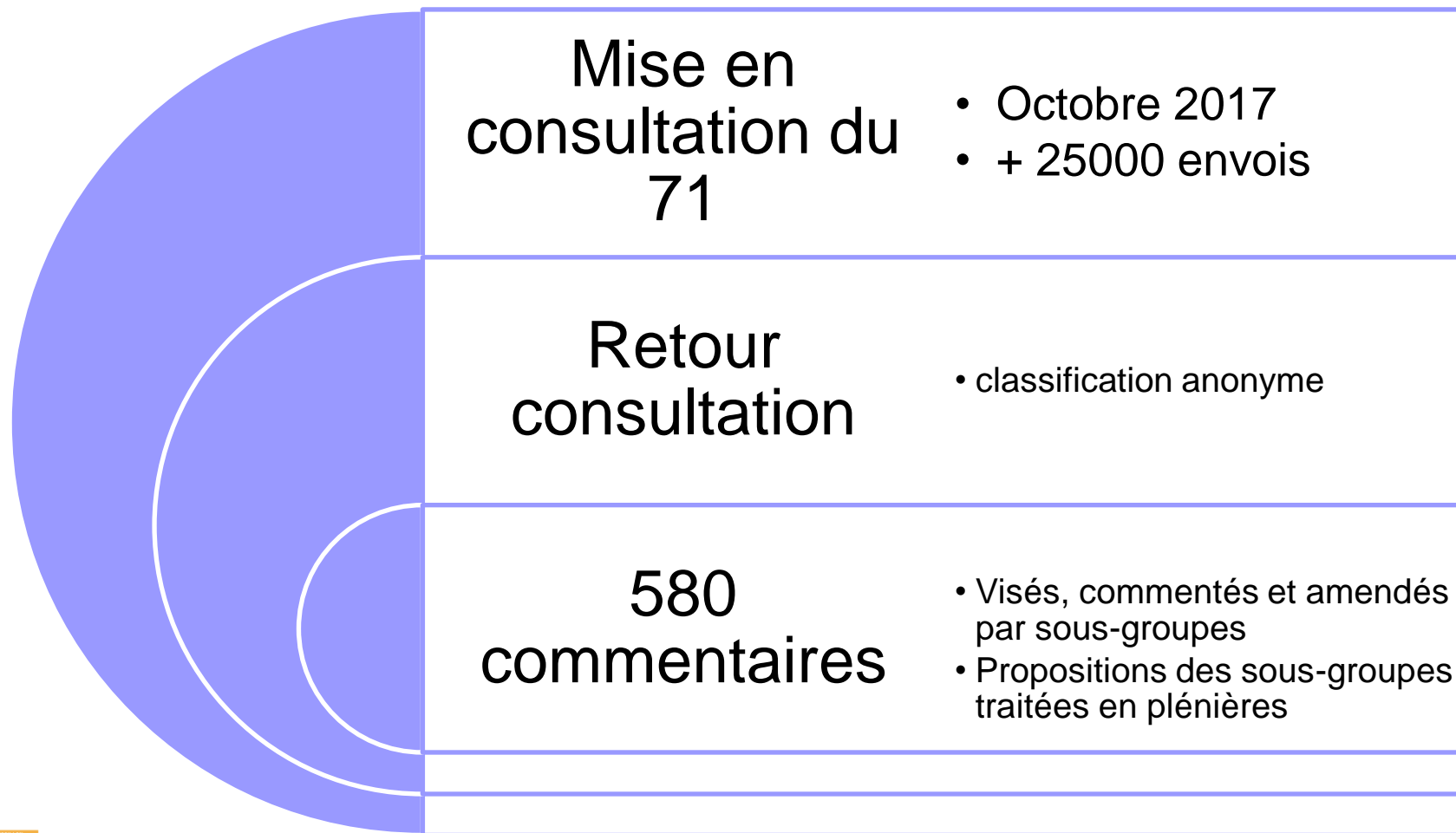
Les groupes ont tenu une trentaine de réunions entre 2013 et 2018

Chapitre	Animateur F70-1	Animateur F71
DISPOSITIONS GENERALES	Plénière	Plénière
DONNEES PREALABLES	Mme CHAMPEYROUX (SYNTEC)	Mr. BEHRENS (SYNTEC)
MENT DE LA QUALITE ET DU RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT	Mr. JAULIN (Les Canalisateurs)	Mr. JAULIN (Les Canalisateurs)
NATURE ET QUALITE DES PRODUITS ET MATERIAUX	Mr ANCEAUX (STR PVC)	Mr. ALEXANDRE (UIE)
JUSTICATION DE LA TENUE MECANIQUE DES CANALISATIONS	Mr. MONFRONT (CERIB)	Mr. MONFRONT (CERIB)
MISE EN ŒUVRE	Mr. JAULIN (Les Canalisateurs)	Mr. BENEDETTI (Les Canalisateurs)
CONDITIONS DE RECEPTION	Mr. FOUILLOUX (Agence de l'eau)	Mr. HENRY (FNCCR)
MANAGEMENT DE LA SANTE ET DE LA SECURITE	Mr. JAULIN (Les Canalisateurs)	Mr. JAULIN (Les Canalisateurs)

Instruction des Fascicules



Instruction des Fascicules



Faits marquants

- Modification du domaine d'application
- Pas de changement de fond,
- Intégration des travaux sans tranchée pour le 70 et le 71,
- Mise en cohérence des fascicules
- Intégration du « management de la qualité et du respect de l'environnement »
- Intégration du « management de la santé et de la sécurité »

Structure des documents

■ Fascicule 70-1 :

- 250 pages
- 8 chapitres
- 11 annexes

■ Fascicule 71 :

- 237 pages
- 8 chapitres
- 12 annexes

Principales dispositions pour 70-1 et 71

- Textes didactiques et autoporteurs
- Substitutions « données préalables » à « études préalables »
- Adaptation des exigences « qualité-environnement » au niveau de complexité du projet
- Introduction de produits récents et innovants
- Redéfinition de la constitution et de la largeur de la tranchée
- Introduction des techniques de travaux sans tranchée
- Adaptations pour les contrôles avant réception
- Introduction du chapitre « management de la santé et de la sécurité »
- Mise en cohérence des deux fascicules
- Rédaction collégiale et dispositions faisant l'objet d'un consensus des groupes de travail

Chapitre 1

DISPOSITIONS GENERALES

- Désormais le fascicule 70-1 traite des écoulements à surface libre et le fascicule 71 traite des écoulements sous pression
- Les textes du 71 sont harmonisés avec ceux du 70-1 et réciproquement, hormis les spécificités de chaque écoulement

Chapitre 2

DONNEES PREALABLES

- Eviter des contestations ultérieures
- Attirer l'attention des maîtres d'ouvrages sur les données préalables à fournir à l'entreprise avant la remise des offres
- Validation du texte qui se substitue à celui des études préalables : consensus obtenu en plénière

Chapitre 3

MANAGEMENT DE LA QUALITE ET DU RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

- Transpose les clauses communes dans les fascicules 70-1 et 71
- Attire l'attention des maîtres d'ouvrage sur la nécessité d'adapter leurs exigences à la complexité du marché

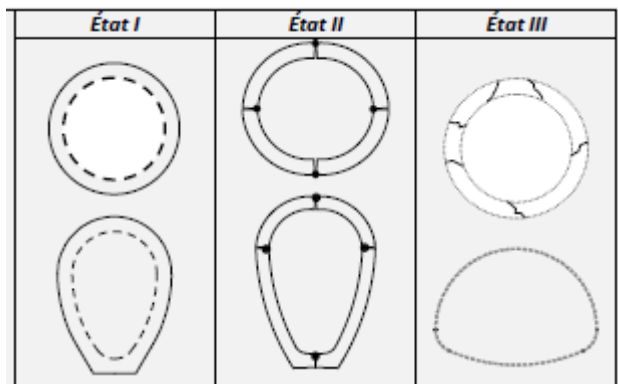
Chapitre 4

NATURE ET QUALITE DES PRODUITS ET MATERIAUX

- Chapitre conçu et traité séparément pour le 70-1 et le 71
- Mise en cohérence des deux chapitres
- Prise en compte :
 - des produits récents et innovants avec ou sans ATEX
 - des produits mis en œuvre sans tranchée
- Nouvelle définition de certains matériaux (exemple : la gravette)

Chapitre 5

JUSTIFICATION DE LA TENUE MECANIQUE DES CANALISATIONS

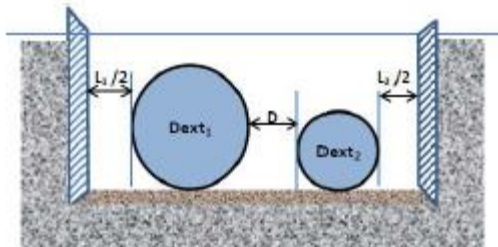
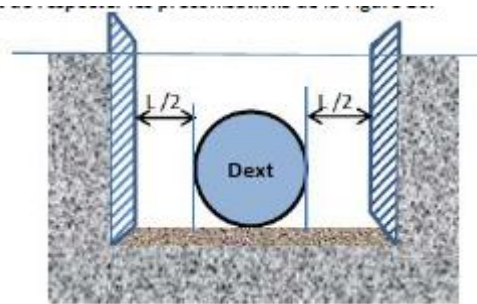


- Modifications qui s'imposent, réalisées par des experts
- Compléments pour les canalisations réhabilitées en continu

Chapitre 6

MISE EN ŒUVRE

- Modifications très sensibles sur les largeurs de tranchées
- Spécifications des travaux sans tranchée :
 - Remplacement
 - Rénovation
 - Réhabilitation
 - Réparation
 - Conduites neuves
- Spécifications pour la mise en œuvre des matériaux (ex de la gravette)



Chapitre 7

CONDITIONS DE RECEPTION

- Chapitre globalement conservé pour les conditions de réception
- Les largeurs de tranchées prennent en compte les conditions de mise en œuvre (compactage) et de contrôle
- Pour le F 71 : contrôle extérieur introduit
- Les conditions de refus sont précisées dans le texte



Chapitre 8

MANAGEMENT DE LA SANTE ET DE LA SECURITE

- Chapitre nouveau
- Complexité des responsabilités de chaque contractant
- Attention particulière portée à la répartition de ces responsabilités
- Tableau récapitulatif : acteurs - phase de réalisation



Merci de votre attention



MERCI DE VOTRE ATTENTION

BON CHANTIER SOUS CHARTE !